

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 270

1^{er} février 2012

SOMMAIRE

Apicella S.A.	12936	Konnexion Sàrl	12924
CoCo International S.à r.l.	12946	Kreafin Group S.A.	12936
Comit S.E.	12954	Kreuzberg Properties S.à r.l.	12924
D & G S. à r.l.	12919	La Coupe S.à r.l.	12955
Dream Bike Shop S.à r.l.	12956	L'Armoire à Linge S.A.	12919
Dumaplast International S.A.	12936	La Tabathèque S.à r.l.	12955
Entrepreneurs & Opportunités Manage- ment Partners S.à r.l.	12927	La Tabathèque S.à r.l. & Cie S.C.S.	12955
GFI Software S.à r.l.	12921	LB Immo Invest LUX S.à r.l.	12955
Glacier Re Holdings S.à r.l.	12958	LBS Holdings S.à r.l.	12959
HEINEN Schornsteintechnik s.à r.l.	12919	LBS Holdings S.à r.l.	12955
HEINEN Schornsteintechnik s.à r.l.	12919	LC Partners S.A.	12959
Holding Erre S.A.	12937	LeClair S.A.	12954
INNCONA S.à r.l. & Cie. Trois cent treiziè- me (313.) S.e.c.s.	12956	L'Estrade Sàrl	12945
I.P.F.S. S.A.	12917	L'Estrade Sàrl	12946
IQ One Holdings S.A.	12933	Le.Zai S.à r.l.	12958
Jaed S.à r.l.	12917	Lingupedia Investments S. à r. l.	12959
Jego Sàrl	12918	LJ Construct, s.à r.l.	12960
Jetlink Aviation	12918	L.J.C. Patrimoine S.A.	12945
Jetlink Aviation	12918	L.J.C. Patrimoine S.A.	12945
JMDN Sàrl	12918	Lonas S.à r.l.	12960
Jolly Investissements S.A., SPF	12918	Lotraff S.A.	12960
Jorasse S.à r.l.	12919	LSREF2 Star Gate Investments S.à r.l. ...	12960
KAMPEN Société Anonyme	12925	LSREF Lux Japan Holdings I S. à r.l.	12960
KAMPEN Société Anonyme Holding	12925	Luris S.à r.l.	12935
Karine B. Coiffure s.à r.l.	12920	Luxco Properties 7 Sàrl	12925
Katria Partners S.A.	12925	Luxco Properties 9 Sàrl	12935
KC Management S.à r.l.	12926	Lux-Croissance	12920
Kernel Holding S.A.	12946	MAS Holding Industry S.A.	12918
Kirf S.C.l.	12926	Patron Marina Velca Properties S.à r.l. ...	12959
Kirschberg Properties S.à r.l.	12924	Premium International S.A.	12936
K.M. Lux Sàrl	12920	Swisscom IT Services Finance S.E.	12954
Koios S.à r.l.	12936	Todori S.A. SPF	12914

Todori S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 165.484.

STATUTS

L'an deux mille onze, le cinq décembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1) La société à responsabilité limitée «A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée», ayant son siège social à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 127.330,

ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique),

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 27 octobre 2011.

2) Madame Ingrid HOOLANTS, administrateur de sociétés, née à Vilvorde (Belgique), le 28 novembre 1968, demeurant professionnellement à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains,

ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Jean-Marie WEBER, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 27 octobre 2011.

Les prédites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, demeureront annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles comparantes, ici représentées comme dit ci-dessus, ont requis le notaire soussigné de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles sont arrêté les statuts comme suit.

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme, société de gestion de patrimoine familial, en abrégé «SPF», sous la dénomination de «TODORI S.A. SPF».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Strassen.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, ou en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

La décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquies des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la loi sur les SPF.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille euros (€ 1.250.000,-), représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis à l'article 3 de la loi sur les SPF.

Les actions sont au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas de démembrement de la propriété des actions, l'exercice de l'ensemble des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales, est réservé aux actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de la nue propriété des actions; l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, est réservé aux actionnaires détenteurs de la nue propriété des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions. En cas de vente de l'usufruit ou de la nue propriété, la valeur de l'usufruit ou de la nue propriété sera déterminée par la valeur de la pleine propriété des actions et par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue propriété conformément aux tables de mortalité en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.

Titre III. - Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs, à moins que des décisions spéciales n'aient été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou de procurations données par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, choisis en ou hors de son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les administrateurs ne contractent aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société.

La société devra indemniser tout administrateur ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il pourrait être partie en raison de sa qualité ou ancienne qualité d'administrateur ou mandataire de la société, ou, à la requête de la société, de toute autre société où la société est un actionnaire/associé ou un créancier et par quoi il n'a pas droit à être indemnisé, sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il sera finalement impliqué dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée.

Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel administrateur ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 12. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. - Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut pas excéder six ans.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième jeudi du mois de juin à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale aura lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 18. Tout ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en concordance avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ainsi qu'avec la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

Dispositions transitoires

Par dérogation à l'article 15, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2011 et par dérogation à l'article 14, la première assemblée annuelle se tiendra en 2012.

Souscription

Les mille (1.000) actions ont été souscrites comme suit:

1.- La société «A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée», préqualifiée, cinq cents actions	500
2. Madame Ingrid HOOLANTS, préqualifiée, cinq cents actions	500
TOTAL: MILLE ACTIONS	1.000

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que le montant d'un million deux cent cinquante mille euros (€ 1.250.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à deux mille deux cents euros (€ 2.200,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1) L'assemblée décide de nommer trois administrateurs, à savoir:

- a) la société à responsabilité limitée «A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée», préqualifiée.
 b) Madame Ingrid HOOLANTS, préqualifiée.
 c) la société à responsabilité limitée «TAXIOMA s. à r.l.», ayant son siège social à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 128.542.

Madame Maryse Mouton, expert-comptable et réviseur d'entreprises, née à Aye (Belgique), le 25 mai 1966, demeurant professionnellement à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains est désignée représentante permanente de la société «A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée» préqualifiée.

Madame Ingrid HOOLANTS, prénommée, est désignée représentante permanente de la société «TAXIOMA s. à r.l.» préqualifiée.

2) L'assemblée décide de nommer un commissaire aux comptes, à savoir:

Monsieur Paul JANSSENS, employé privé, né à Lier (Belgique), le 23 février 1963, demeurant à L-5692 Elvange, 2, rue des Prés.

3) Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de 2016.

4) Le siège de la société est fixé à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.-M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 9 décembre 2011. Relation: CAP/2011/4772. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 19 décembre 2011.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2011177253/184.

(110205911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Jaed S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 122.871.

Le bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011178793/9.

(110208274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

I.P.F.S. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 58.510.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société en date du 15 juin 2011

Tous les actionnaires étant présents.

Ceux-ci décident:

- de prendre note de la démission de Monsieur José BONGAERTS de son poste d'administrateur.
- de prendre note de la démission de Madame Claudine BONGAERTS de son poste d'administrateur.

Les décisions ont été prises à l'unanimité.

Après cela, l'assemblée générale extraordinaire est déclarée comme terminée.

Signé en nom de I.P.F.S. S.A.

Le 26/11/2011.

André BERNARD

Administrateur

Référence de publication: 2011180303/18.

(110209716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2011.

Jego Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7336 Steinsel, 13A, rue du Soleil.

R.C.S. Luxembourg B 127.343.

Les comptes annuels de l'année 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 décembre 2011.

Pour JEGO SARL

Arend & Partners S.à r.l., Mersch

Signature

Référence de publication: 2011178795/13.

(110208250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Jetlink Aviation, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 140.950.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011178796/10.

(110207965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Jetlink Aviation, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 140.950.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011178797/10.

(110207966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

JMDN Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9573 Wiltz, 15, rue Michel Thilges.

R.C.S. Luxembourg B 150.653.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 23 décembre 2011.

SAIL S. a.

Kaiser Alain

Adm. dél.

Référence de publication: 2011178798/13.

(110208311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

**Jolly Investissements S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. MAS Holding Industry S.A.).**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 153.869.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JOLLY INVESTISSEMENTS S.A., SPF

Référence de publication: 2011178799/10.

(110208162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Jorasse S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 14.700,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 127.555.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011178800/10.

(110209256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

L'Armoire à Linge S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 80, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 50.936.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2011178829/11.

(110208735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

HEINEN Schornsteintechnik s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 13, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 141.475.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011178801/9.

(110208172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

HEINEN Schornsteintechnik s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 13, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 141.475.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011178802/9.

(110208173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

D & G S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4132 Esch-sur-Alzette, 2, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 135.961.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2M CONSULTANT SARL
Cabinet comptable et fiscal
13, rue Bolivar
L-4037 Esch/Alzette
Signature

Référence de publication: 2011179245/14.

(110208789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

K.M. Lux Saràl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9169 Mertzig, 13, Um Hinfert.
R.C.S. Luxembourg B 76.013.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011178803/10.

(110208884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Karine B. Coiffure s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3590 Dudelange, 13, Place de l'Hôtel de Ville.
R.C.S. Luxembourg B 150.908.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011178805/10.

(110209163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Lux-Croissance, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.
R.C.S. Luxembourg B 38.527.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la dite société tenue à Luxembourg, le 12 décembre 2011, enregistré à Luxembourg A.C., le 14 décembre 2011, LAC/2011/55726 l'ordre du jour suivant:

1. Echéance des mandats des membres actuels du conseil d'administration
2. Nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un nouveau terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en décembre 2012:
 - M. Jean-Claude FINCK, président
 - M. Pit HENTGEN, vice-président
 - M. Michel BIREL, administrateur
 - M. John BOUR, administrateur
 - M. Ernest CRAVATTE, administrateur
 - M. Gilbert ERNST, administrateur
 - M. Jean HABAY, administrateur
 - M. Gilbert HATZ, administrateur
 - M. Aly KOHLL, administrateur
 - M. Guy ROSSELJONG, administrateur
 - Mme Françoise THOMA, administrateur
 - M. Paul WARINGO, administrateur
3. Echéance du mandat du Réviseur d'Entreprises
4. Nomination du Réviseur d'Entreprises PRICEWATERHOUSECOOPERS avec siège sociale au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en décembre 2012.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Pour la société
Joseph Elvinger
Le Notaire

Référence de publication: 2011179874/34.

(110210240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2011.

GFI Software S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 147.127.

In the year two thousand and eleven,
on the fifteenth day of November.

Before Us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

there appeared:

1) Insight Venture Partners VI, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the state of Delaware, registered under number 4323016 and having a registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801 USA,

here represented by Mr. Alexander Olliges, Rechtsanwalt, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in New York, N.Y. on 9 November 2011, which proxy remained annexed to a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 09 November 2011;

2) Insight Venture Partners VI (Co-Investors), L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the state of Delaware, registered under number 4326350 and having a registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801 USA,

here represented by Mr. Alexander Olliges, Rechtsanwalt, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in New York, N.Y. on 9 November 2011, which proxy remained annexed to a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 09 November 2011;

3) Insight Venture Partners (Cayman) VI, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, registered under number MC-19613 and having its registered office at M&C Corporate Services Limited, PO Box 309GT, Uglad House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

here represented by Mr. Alexander Olliges, Rechtsanwalt, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in New York, N.Y. on 9 November 2011, which proxy remained annexed to a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 09 November 2011;

4) Bessemer Venture Partners VII L.P., a limited partnership organized and existing under the laws of the Cayman Islands, registered number MC-20197, whose registered office is at c/o M&C Corporate Services Limited, South Church Street, Uglad House, Grand Cayman, George Town, Cayman Islands,

here represented by Mr. Alexander Olliges, Rechtsanwalt, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Larchmont, N.Y. on 9 November 2011, which proxy remained annexed to a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 09 November 2011;

5) Bessemer Venture Partners VII Institutional L.P., a limited partnership organized and existing under the laws of the Cayman Islands, registered number MC-20198, whose registered office is at c/o M&C Corporate Services Limited, South Church Street, Uglad House, Grand Cayman, George Town, Cayman Islands,

here represented by Mr. Alexander Olliges, Rechtsanwalt, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Larchmont, N.Y. on 9 November 2011, which proxy remained annexed to a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 09 November 2011;

6) BVP VII Special Opportunity Fund L.P., a limited partnership organized and existing under the laws of the Cayman Islands, registered number MC-31485, whose registered office is at c/o M&C Corporate Services Limited, South Church Street, Uglad House, Grand Cayman, George Town, Cayman Islands,

here represented by Mr. Alexander Olliges, Rechtsanwalt, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Larchmont, N.Y. on 9 November 2011, which proxy remained annexed to a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 09 November 2011;

7) Greenspring Global Partners IV-A, L.P., a limited partnership organized and existing under the laws of Delaware, registered number 6227443, whose registered office is at 100 Painters Mill Road, Suite 700Owings Mills, MD 21117, USA,

here represented by Mr. Alexander Olliges, Rechtsanwalt, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Maryland, USA on 9 November 2011, which proxy remained annexed to a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 09 November 2011;

8) Greenspring Global Partners IV-B, L.P., a limited partnership organized and existing under the laws of Delaware, registered number 6227456, whose registered office is at 100 Painters Mill Road, Suite 700Owings Mills, MD 21117, USA,

here represented by Mr. Alexander Olliges, Rechtsanwalt, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Maryland, USA on 9 November 2011, which proxy remained annexed to a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 09 November 2011

9) Greenspring Global Partners IV-C, L.P., a limited partnership organized and existing under the laws of Delaware, registered number 6330519, whose registered office is at 100 Painters Mill Road, Suite 700 Owings Mills, MD 21117, USA,

here represented by Mr. Alexander Olliges, Rechtsanwalt, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Maryland, USA on 9 November 2011, which proxy remained annexed to a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 09 November 2011; The entities listed above in 1) through 9) are collectively referred to as the "Investors."

10) GFI Software Holdings Ltd., a limited company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Romasco Place, Wickhams Cay 1, P.O. Box 3140, Road Town, Tortola, VG 1110, British Virgin Islands, registered with the Registrar of Corporate Affairs of the British Virgin Islands under number 1604255,

here represented by Mr. Alexander Olliges, Rechtsanwalt, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 9 November 2011, which proxy remained annexed to a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 09 November 2011

11) GFI Software S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register section B under number 147.127 (the "Company"),

here represented by Mr. Alexander Olliges, Rechtsanwalt, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 9 November 2011, which proxy remained annexed to a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 09 November 2011, present, but not entitled to vote.

Such appearing parties, represented as stated here above, and being all the shareholders of GFI Software S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register section B under number 147.127 incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 10 June 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1507 on 5 August 2009 (the "Company"). The articles of incorporation were amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 27 July 2011, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2365 on 4 October 2011,

have requested the undersigned notary to record their declarations and statements as follows:

- following the deed enacted by the undersigned notary on 09 November 2011 (No 29 412 of his repertoire), in the process of being registered and formalised;

- following a clerical error appearing in the English as well as in the French version, of the same deed of 09 November 2011, the name of the shareholder under reference 6) was incorrectly stated as being "Bessemer Venture Partners VII Special Opportunity Fund L.P.", while the correct name is indeed "BVP VII Special Opportunity Fund L.P.".

- that all other provisions in such deed of 09 November 2011 remain unchanged.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, said proxyholder of the person appearing signed together with Us notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quinze novembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

ont comparu:

1) Insight Venture Partners VI, L.P., une limited partnership, constituée et existant selon les lois de l'Etat de Delaware, enregistrée sous le numéro 4323016 et ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801 USA,

ici représentée par M. Alexander Olliges, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New York, N.Y., le 9 novembre 2011, laquelle procuration est restée annexée à un acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 09 novembre 2011;

2) Insight Venture Partners VI (Co-Investors), L.P., une limited partnership, constituée et existant selon les lois de l'Etat de Delaware, enregistrée sous le numéro 4326350 et ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801 USA,

ici représentée par M. Alexander Olliges, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New York, N.Y., le 9 novembre 2011, laquelle procuration est restée annexée à un acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 09 novembre 2011;

3) Insight Venture Partners (Cayman) VI, L.P., une limited partnership, constituée et existant selon les lois des Iles Cayman, enregistrée sous le numéro MC-19613 et ayant son siège social au M&C Corporate Services Limited, PO Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman,

ici représentée par M. Alexander Olliges, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New York, N.Y., le 9 novembre 2011, laquelle procuration est restée annexée à un acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 09 novembre 2011;

4) Bessemer Venture Partners VII L.P., une limited partnership, constituée et existant selon les lois des Iles Cayman, enregistrée sous le numéro MC-20197 et ayant son siège social au M&C Corporate Services Limited, PO Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman,

ici représentée par M. Alexander Olliges, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Larchmont, N.Y., le 9 novembre 2011, laquelle procuration est restée annexée à un acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 09 novembre 2011;

5) Bessemer Venture Partners VII Institutional L.P., une limited partnership, constituée et existant selon les lois des Iles Cayman, enregistrée sous le numéro MC-20198 et ayant son siège social au M&C Corporate Services Limited, PO Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman,

ici représentée par M. Alexander Olliges, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Larchmont, N.Y., le 9 novembre 2011, laquelle procuration est restée annexée à un acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 09 novembre 2011;

6) BVP VII Special Opportunity Fund L.P., une limited partnership, constituée et existant selon les lois des Iles Cayman, enregistrée sous le numéro MC-31485 et ayant son siège social au M&C Corporate Services Limited, PO Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman,

ici représentée par M. Alexander Olliges, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Larchmont, N.Y., le 9 novembre 2011, laquelle procuration est restée annexée à un acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 09 novembre 2011;

7) Greenspring Global Partners IV-A, L.P., une limited partnership, constituée et existant selon les lois de l'Etat de Delaware, enregistrée sous le numéro 6227443 et ayant son siège social au 100 Painters Mill Road, Suite 700-Owings Mills, MD 21117, USA,

ici représentée par M. Alexander Olliges, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Maryland, USA, le 9 novembre 2011, laquelle procuration est restée annexée à un acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 09 novembre 2011;

8) Greenspring Global Partners IV-B, L.P., une limited partnership, constituée et existant selon les lois de l'Etat de Delaware, enregistrée sous le numéro 6227456 et ayant son siège social au 100 Painters Mill Road, Suite 700-Owings Mills, MD 21117, USA,

ici représentée par M. Alexander Olliges, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Maryland, USA, le 9 novembre 2011, laquelle procuration est restée annexée à un acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 09 novembre 2011;

9) Greenspring Global Partners IV-C, L.P., une limited partnership, constituée et existant selon les lois de l'Etat de Delaware, enregistrée sous le numéro 633051y9 et ayant son siège social au 100 Painters Mill Road, Suite 700-Owings Mills, MD 21117, USA,

ici représentée par M. Alexander Olliges, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Maryland, USA, le 9 novembre 2011, laquelle procuration est restée annexée à un acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 09 novembre 2011;

les entités sous 1) à 9) sont ci-après ensemble appelés les «Investisseurs».

10) GFI Software Holdings Ltd., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois des Iles Vierges Britannique, ayant son siège social au Romasco Place, Wickhams Cay 1, P.O. Box 3140, Road Town, Tortola, VG 1110, Iles Vierges Britannique, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des Iles Vierges Britannique sous le numéro 1604255,

ici représentée par M. Alexander Olliges, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 9 novembre 2011, laquelle procuration est restée annexée à un acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 09 novembre 2011;

11) GFI Software S. à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.127 (ci-après la "Société"),

ici représentée par M. Alexander Olliges, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 9 novembre 2011, laquelle procuration est restée annexée à un acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 09 novembre 2011, présente mais n'ayant aucun droit de vote.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, étant tous les associés de GFI Software S. à r.l., (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.127, constituée selon un acte reçu par le notaire Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné en date du 10 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1507, le 5 août 2009. Les statuts ont été modifiés la dernière fois en vertu d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 27 juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°2365, le 4 octobre 2011,

ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit leurs déclarations et constatations:

- suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 09 novembre 2011 (No 29 412 de son répertoire), en cours d'enregistrement et formalisation;

- que par suite d'une erreur matérielle, contenue dans les deux versions anglaise et française, dudit acte du 09 novembre, la dénomination sociale de l'associé sous référence 6) a été indiquée erronément comme étant celui de «Bessemmer Venture Partners VII Special Opportunity Fund L.P.», alors que la dénomination sociale exacte est «BVP VII Special Opportunity Fund L.P.»;

- que toutes les autres dispositions figurant au dit acte du 09 novembre 2011, demeureront inchangées.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de toutes les parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même mandataire, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Après lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom et demeure, ledit mandataire a signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: A. OLLIGES, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 novembre 2011. Relation: EAC/2011/15554. Reçu douze Euros (12.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011178713/192.

(110208417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Kirschberg Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 129.962.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2011.

Référence de publication: 2011178806/10.

(110208869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Konnexion Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6783 Grevenmacher, 31, Op der Heckmill.

R.C.S. Luxembourg B 107.214.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011178807/9.

(110208936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Kreuzberg Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 129.945.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2011.

Référence de publication: 2011178808/10.

(110208868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Katria Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 138.806.

Nous vous informons par la présente la démission de la société Zimmer & Partners S.A. dont le siège social est situé au 3-7, rue Schiller à L-2519 Luxembourg, Immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.507, en tant que Commissaire aux Comptes de la société Katria Partners S.A. avec effet au 1^{er} décembre 2011.

Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Zimmer & Partners S.A.

Signature

Référence de publication: 2011178813/13.

(110208388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Luco Properties 7 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 132.163.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Luco Properties 7 S.à r.l.

SGG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011178838/12.

(110208502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

**KAMPEN Société Anonyme, Société Anonyme Soparfi,
(anc. KAMPEN Société Anonyme Holding).**

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 24.010.

L'an deux mille dix, le dix-neuf mars.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société KAMPEN Société Anonyme Holding, société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, constituée suivant acte notarié en date du 26 février 1986, publié au mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations no 147 du 3 juin 1986 sous la dénomination de KAMPEN S.A. Les statuts ont été modifiés plusieurs fois et les modifications ont été publiées au mémorial n° 96 du 12 avril 1989, n° 286 du 4 juin 1989, n° 86 du 9 mars 1994 et n° 810 du 26 septembre 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Maître Victor Elvinger, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg qui désigne comme secrétaire Maître Serge Marx, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Me Catherine Dessoy, avocate, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

A) Que la présente assemblée générale ordinaire a pour:

Ordre du jour:

1. Transformation de la société holding en une société de participation financière
2. Modification des articles 1^{er} et 3 des statuts rendue nécessaire par ces transformations de sorte que l'article 3 (objet social de la société) sera désormais libellé comme suit:

" **Art. 3.** Zweck der Gesellschaft ist die Beteiligung, unter irgendwelcher Form, an andern, luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften.

Sie kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und sie veräußern auf dem Wege eines Verkaufes, eines Tausches, einer Abtretung oder sonstwie.

Die Gesellschaft kann auch Patente oder Lizenzen und andere davon abgeleitete oder dieselben ergänzende Rechte erwerben, verwalten und verwerten."

B) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement;

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été paraphées «ne varietur» par les comparants;

C) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable;

D) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour.

Ces faits reconnus exacts par l'Assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de se transformer en société anonyme de participations financières (SOPARFI).

Deuxième résolution

En conséquence directe de la résolution prise ci-avant, l'Assemblée décide de modifier les articles 1^{er} et 3 des statuts de la Société de sorte que ces articles auront désormais le nouveau libellé suivant:

"Art. 1. Unter der Bezeichnung KAMPEN Société Anonyme besteht eine Gesellschaft in der Form einer Aktiengesellschaft.

Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist die Beteiligung, unter irgendwelcher Form, an andern, luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften.

Sie kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und sie veräußern auf dem Wege eines Verkaufes, eines Tausches, einer Abtretung oder sonstwie.

Die Gesellschaft kann auch Patente oder Lizenzen und andere davon abgeleitete oder dieselben ergänzende Rechte erwerben, verwalten und verwerten."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Lecture faite, les comparants ont signé le présent acte avec le notaire soussigné.

Signé: V. ELVINGER, S. MARX, C. DESSOY, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 mars 2010. Relation: LAC/2010/13032. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2011178809/63.

(110208619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

KC Management S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1731 Luxembourg, 4, rue de Hesperange.

R.C.S. Luxembourg B 159.707.

Extrait de l'Assemblée Générale tenue de façon extraordinaire le 18 novembre 2011 à 16 heures à Luxembourg

Première résolution:

L'associé unique décide de transférer son siège social au 4, Rue de Hesperange L-1731 Luxembourg

Référence de publication: 2011178817/10.

(110208961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Kirf S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Z.A.R.E. Ouest.

R.C.S. Luxembourg E 3.417.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 27 décembre 2011.

Référence de publication: 2011178823/10.

(110209102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Entrepreneurs & Opportunités Management Partners S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 165.455.

In the year two thousand and eleven, on the sixteenth of December.

Before Maître Joseph Elvinger, Civil Law Notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEAR:

Mr. Felix Weyerstahl, Manager, born on 30 May 1971 in Berlin (Germany), professionally residing at BP 24518, Fenêtre Mermoz 29, Dakar (Senegal),

Mr. Jean Noël Bittar, Manager, born on 6 January 1977 in Dakar (Senegal), 35, rue Paul Holle, Dakar (Senegal); et,

Mr. Ali Sidikou, Directeur Financier, born on 25 May 1977 in Niamey (Niger), professionally residing at Mermoz Sipres Villa N°20, Dakar (Senegal)

The founders are here represented by Mr. Eric Tazzieri, private employee, professionally residing at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The aforesaid proxies, being initialled *ne varietur* by the appearing person(s) and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such parties have requested the notary to draw up the following by-laws of a Société à responsabilité limitée (hereinafter referred to as the "Company") which they declare to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a Société à responsabilité limitée, limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of 10 August 1915 on commercial companies on Sociétés à responsabilité limitée, as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is "Entrepreneurs & Opportunités Management Partners S.à.r.l."

Art. 3. The purpose of the Company is the incorporation, operation and management of the corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) Entrepreneurs & Opportunités S.C.A., having its registered office in Luxembourg (hereinafter referred to as the "S.C.A.").

Upon its incorporation, the Company shall take up the role of General Managing Partner of the S.C.A. (hereinafter referred to as the "General Managing Partner"). As long as the Company shall be acting in such a capacity, it will hence be responsible for ensuring that the S.C.A. is always suitably managed and operated.

The Company may also grant assistance to affiliated companies or obtain assistance and advice from third parties, take any controlling and supervisory measures, carry out any operations, including taking borrowings, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company can perform all commercial, technical, industrial and financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad. In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration

of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8.

8.1. The Company's capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) share quotas having a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each.

8.2. The subscribed share capital may be changed at any time by decision of the sole shareholder or, as the case may be, by decision of the shareholders' meeting deliberating in the same manner provided for amendments to the articles of association.

Art. 9. Each share quota confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders. Share quotas may not be transferred inter vivos to non-members unless members representing at least three-quarters of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers either shareholders or not, appointed by the shareholders with or without limitation of their period of office.

The manager(s) may be removed or replaced at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

The powers and the remuneration of any managers possibly appointed to or in place of the first managers will be determined in the act of nomination. In the case of one sole manager, the sole signature of this manager shall bind the Company.

In case of plurality of managers, the Company will be bound by the joint-signature of any two managers.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. Managers' decisions are taken by meeting of the board of managers. Meeting of the boards of managers will be validly held provided that there are less managers in attendance residing outside of Luxembourg than managers in attendance residing in Luxembourg, present or represented. Regardless of the number of managers present, a quorum of managers residing outside of Luxembourg cannot be made at any time.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Art. 14. Each shareholder shall have the right to appoint a representative to attend as an observer each and every meeting of the Board of managers, and each and every meeting of any committee of such boards. The appointment and removal of such a representative shall be by written notice from the shareholder -who has appoint, in the case of a removal, or willing to appoint an observer- to the Company and shall take effect upon the delivery thereof at the Company's registered office or at any meeting of the Board of managers or any committee thereof.

Shareholders' decisions

Art. 15. Shareholders' decisions are taken by shareholders' meetings. However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders' number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 16. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three-quarters of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of 10 August 1915 on Société à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December.

Art. 18. Each year, as of 31 December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 20. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Winding-up - Liquidation

Art. 21. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 22. The laws here above mentioned in article 1 shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on 31 December 2012.

The first annual accounts will be approved within the eighteen (18) months following the date of incorporation of the Company, i.e. before the 16 June 2013.

Subscription - Payment

The share capital has been fully paid up by payment in cash and subscribed as follows:

	Number of share quotas	Amount in EUR	Share capital held
Mr. Felix Weyerstahl	375	9,375.-	75%
Mr. Jean Noel Bittar	75	1,875.-	15%
Mr. Ali Sidikou	50	1,250.-	10%
TOTAL	500	12,500.-	100%

so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros) as was certified to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand two hundred Euros (EUR 1,200.-).

Resolutions of the Shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person(s), representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Mr. Felix Weyerstahl, prenamed is appointed as sole manager of the Company for an unlimited period of time.

The Company shall be bound in accordance with article eleven of the By-Laws.

2) The Company shall have its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person(s), the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which We, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the proxy holder, said person signed with Us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le seize décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

ONT COMPARU:

Monsieur Felix Weyerstahl, Manager, né le 30 Mai 1971 à Berlin (Allemagne), demeurant professionnellement BP 24518, Fenêtre Mermoz 29, Dakar (Sénégal).

Mr. Jean Noël Bittar, Manager, né le 6 janvier 1977 à Dakar (Sénégal), demeurant professionnellement 35, Rue Holle, Dakar (Sénégal); et,

Mr. Ali Sidikou, Directeur Financier, né le 25 mai 1977 à Niamey (Niger), demeurant professionnellement Mermoz Sipres Villa N°20, Dakar (Sénégal).

Fondateurs ici représentés par Monsieur Eric Tazzieri, employé privé, demeurant professionnellement, 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le(s) comparant(s) et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui. Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée (la "Société") qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera "Entrepreneurs & Opportunités Management Partners S.à.r.l."

Art. 3. L'objet de la Société est la constitution, l'administration et la gestion de la société en commandite par actions "Entrepreneurs & Opportunités S.C.A" ayant son siège social à Luxembourg (ci-après la "S.C.A").

A sa constitution, la Société deviendra l'Associé Gérant-Commandité de la S.C.A. (ci-après l'"Associé Gérant-Commandité"). Aussi longtemps que la Société agira en cette capacité, elle devra s'assurer que la S.C.A. est toujours convenablement administrée et gérée.

La Société peut également accorder assistance aux sociétés affiliées ou obtenir assistance et avis de tiers, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et mener toutes opérations, y compris d'emprunt, qui seraient utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, industrielles, techniques et financières, ainsi que toutes transactions sur des biens mobiliers ou immobiliers.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8.

8.1 Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune.

8.2 Le capital souscrit peut être modifié sur décision de l'associé unique ou, comme cela peut être le cas, par décision de l'assemblée des associés statuant de la même manière que pour une modification des statuts.

8.3 Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance seront de plus autorisés et habilités à émettre des obligations convertibles ou des instruments assimilés ou des obligations avec droits de souscription ou d'émettre tout instruments financiers convertibles en parts sociales à des conditions établies par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance, pour autant cependant que ces obligations ou instruments ne soient pas émis au public et que au moment de la conversion, l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel que modifié, soit respecté.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par les associés avec ou sans limitation de leur mandat. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

S'il n'y a qu'un seul gérant, la société sera valablement engagée à l'égard des tiers par la seule signature d'un gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserà tout gérant et ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire/associée ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement qu'autant que le nombre de gérants prenant part au conseil résidant en dehors du Luxembourg soit inférieur au nombre de gérants présents au Luxembourg, présents ou représentés. Indépendamment du nombre des gérants présents, un quorum de gérants résidant en dehors du Luxembourg ne peut être réuni à chaque conseil.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Art. 14. Chaque associé a le droit de nommer un représentant pour assister en tant qu'observateur à chaque conseil de gérance et à chaque réunion, ou chaque comité lié à ces conseils de gérance. La nomination et révocation d'un tel représentant devront être notifiées par écrit à la Société -ayant nommé, dans le cas d'une révocation, ou voulant nommer un observateur- par l'associé et prendront effet dès réception de la notification au siège social de la Société ou à toute réunion du conseil de gérance ou tout comité lié.

Décisions des associés

Art. 15. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 16. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 20. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 22. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoires

Exceptionnellement, le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2012.

Le premier exercice social sera approuvé dans les 18 (dix-huit) mois suivant la date de constitution de la Société à savoir, avant le 16 juin 2013.

Souscription - Libération

Les parts sociales ont été intégralement libérées par apport en numéraire et le capital a été souscrit comme suit:

	Nombre de parts sociales	Montant en EUR	Part du capital
M. Felix Weyerstahl	375	9,375.-	75%
M. Jean Noël Bittar	75	1,875.-	15%
M. Ali Sidikou	50	1,250.-	10%
TOTAL	500	12,500.-	100%

de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.200,- (mille deux cents Euros).

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le(s) comparant(s) précité(s), représentant la totalité du capital social et exerçant(s) les pouvoirs de l'assemblée, a/ont pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée Monsieur Felix Weyerstahl, précité.

La Société se trouvera engagée conformément à l'article 11 des statuts.

2) Le siège social de la Société est établi au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes. Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: E. TAZZIERI, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 décembre 2011. Relation: LAC/2011/56553. Reçu soixante-quinze Euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2011.

Référence de publication: 2011175224/362.

(110204691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

IQ One Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 157.459.

In the year two thousand and eleven, on the eleventh of November.

Before Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing at Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "IQ ONE HOLDINGS S.A.", without registered office, R.C. Luxembourg, number B 157.459, incorporated by deed established by notary Roger ARRENSDORFF, residing

in Mondorf-les-Bains on the 29th of November 2010, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 271 of the 10th of February 2011.

The meeting is presided by Guy BERNARD, employee, residing in L-6868 Wecker, 12, Kuerzebesch.

The chairman appoints as secretary Katrin DUKIC, Dipl. Rechtspflegerin, residing professionally in L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

The meeting elects as scrutineer Carmen WEBER, employee, residing professionally in L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I) That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

- Modification of the first paragraph of the article 5 of the statutes.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III) It appears from the said attendance list that all the shares representing the total capital are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before the meeting. All the shareholders, present or represented, declare that they waive any and all procedures of convening.

After deliberation, the extraordinary general meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to modify the first paragraph of the article 5 of the Company's articles of incorporation as follows:

" **Art. 5. First paragraph.** The subscribed capital is set at THIRTY ONE THOUSAND EURO (31,000.-€) represented by TWENTY FIVE THOUSAND (25.000) shares with a par value of ONE EURO AND TWENTY FOUR CENT (1.24€) each, carrying one voting right in the general assembly."

Second resolution

Following the first resolution the THREE HUNDRED TEN (310) shares of par value of ONE HUNDRED EURO (100.-€) each, are immediately destroyed.

Nothing else being on the agenda, that meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le onze novembre.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "IQ ONE HOLDINGS S.A.", sans siège social, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 157.459, constituée suivant acte du notaire Roger ARRENSDORFF de Mondorf-les-Bains en date du 29 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 271 du 10 février 2011.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Guy BERNARD, employé, demeurant à L-6868 Wecker, 12, Kuerzebesch,

qui désigne comme secrétaire Katrin DUKIC, Dipl. Rechtspflegerin, demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

L'assemblée choisit comme scrutateur Carmen WEBER, employée, demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

- Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir renoncé à toutes les formalités de convocation.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts comme suit:

" **Art. 5. 1^{er}. Alinéa.** Le capital souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,-€), représenté par VINGT-CINQ MILLE (25.000) actions d'une valeur nominale d'UN VIRGULE VINGT-QUATRE EUROS (1,24€) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales."

Deuxième résolution

Suite à la première résolution les TROIS CENT DIX (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,-€) chacune, sont immédiatement détruites.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version française et la version anglaise, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: BERNARD, DUKIC, WEBER, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 22 novembre 2011. REM 2011 / 1548. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 27 décembre 2011.

Référence de publication: 2011178785/94.

(110208942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Luris S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7336 Steinsel, 13B, rue du Soleil.

R.C.S. Luxembourg B 103.550.

Les comptes annuels de l'année 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 décembre 2011.

Pour LURIS S.à r.l.

Arend & Partners S.à r.l., Mersch

Signature

Référence de publication: 2011178860/13.

(110208003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Luxco Properties 9 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 132.153.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Luxco Properties 9 S.à r.l.

SGG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011178839/12.

(110208503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Koios S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6B, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 154.223.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011178824/10.

(110208318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

**Kreafin Group S.A., Société Anonyme,
(anc. Dumaplast International S.A.).**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 74.030.

Les comptes annuels au 31.03.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011178826/9.

(110208569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Apicella S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 112.311.

Extrait du Procès-Verbal de la Réunion du Conseil d'Administration tenue le 28 novembre 2011

Troisième résolution:

Le Conseil d'Administration a décidé, à compter de ce jour, de nommer Monsieur Claude SCHMITZ, Conseiller fiscal, né à Luxembourg, le 23/09/1955, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, en qualité de Président du Conseil d'Administration. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale statutaire annuelle qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

APICELLA S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2011179517/16.

(110209965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2011.

Premium International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 119, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 113.312.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 22 décembre 2011

Au cours de l'assemblée générale extraordinaire du 22 décembre 2011, les actionnaires:
ont décidé de révoquer la société Fidu-Concept Sàrl, ayant son siège social à L -2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, immatriculée au R.C.S. sous le numéro B.038.136, de son poste de commissaire aux comptes.
ont mandaté monsieur ZHANG Wei, né le 18/07/1978 à Zhejiang en Chine, demeurant professionnellement à L-7220 WALFERDANGE, 133 route de Diekirch, au poste de commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011178965/15.

(110208144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Holding Erre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 112.686.

L'an deux mil onze, le quatorzième jour de décembre.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HOLDING ERRE S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21 boulevard du Prince Henri, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 8 décembre 2005, publié au Mémorial C, numéro 500 du 9 mars 2006 (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 mars 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1569 du 18 août 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Gregorio Pupino, employé privé, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21 boulevard du Prince Henri,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Gregorio Pupino, précité.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Lydia Schneider, employée privée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21 boulevard du Prince Henri.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Changement de la forme de la Société de Société Anonyme en Société à Responsabilité Limitée ainsi que de sa dénomination; Modification du nombre de parts sociales et de leur valeur nominale qui ont portés respectivement à 1.500.000 parts sociales de EUR 1 chacune; Modification des statuts de la Société afin de refléter le changement de forme; nomination de gérant(s) et démission des administrateurs, commissaire aux comptes et autre organe de la société et décharge à leur accorder.

2. Réduction du capital social de la Société à concurrence de EUR 1.390.000 pour le ramener de son montant actuel de EUR 1.500.000 représenté par 1.500.000 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 chacune à EUR 110.000 représenté par 110.000 parts sociales de valeur nominale de EUR 1 chacune.

3. Réalisation de cette réduction par absorption de pertes d'un montant de EUR 133.954,02 et l'affectation de EUR 1.256.045,98 à une réserve spéciale et annulation de 1.390.000 parts sociales existantes au prorata de la participation des actionnaires dans la Société.

4. Approbation des comptes intermédiaires de la Société pour la période allant du 1^{er} juillet 2011 au 15 novembre 2011 et pour autant que de besoin décision de continuer les activités de la Société.

5. Transfert du siège social statutaire et administratif de la Société de Luxembourg en Italie à Corso Umberto 1 n.30, Frazione Mutignano 64025 Pineto (Italie), de telle sorte que ce transfert ne donne pas lieu à la constitution d'une nouvelle société, même du point de vue fiscal.

6. Mise en conformité des statuts de la Société en vue de les rendre conformes à la législation italienne emportant notamment l'adaptation des statuts à ceux d'une société à responsabilité limitée (S.r.l.), le changement de la dénomination sociale en "ERRE ERRE S.r.l.", la modification de son objet social suivant les nouveaux statuts et de sa durée; maintien du capital social à EUR 110.000 et l'approbation des nouveaux statuts dont le texte sera annexé au présent acte.

7. Détermination du nombre de gérants à un et nomination de Mr Renzo RASTELLI comme gérant unique pour une période indéterminée.

8. Nomination des anciens gérants, afin de recevoir toutes les notifications émises par l'Administration des Contributions Directes du Grand-Duché de Luxembourg et adressées à la Société.

9. Divers

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur" par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la forme juridique de la Société et d'adopter la forme d'une société à responsabilité limitée, la dénomination étant modifiée en HOLDING ERRE S. à r.l. et l'objet social restant inchangé.

L'assemblée décide de modifier le nombre de parts sociales et leur valeur nominale qui sont portés respectivement à 1.500.000 parts sociales de EUR 1 chacune.

La transformation se fait sur base de la situation active et passive de la société arrêtée au 15 novembre 2011 accusant une valeur nette d'EUR 1.366.045,98.

L'assemblée décide de modifier les statuts de la Société afin de refléter le changement de forme et la dénomination et arrête comme suit les statuts de la société à responsabilité limitée:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de "HOLDING ERRE S. à r.l."

Art. 3. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune du siège social de l'accord des associés.

Art. 4. La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement.

Elle pourra prêter ou emprunter, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés faisant partie de son groupe tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social de la société est fixé à un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000,-), représenté par un million cinq cent mille (1.500.000) parts sociales d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Art. 7. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Les transferts de parts sociales inter vivos à des non-associés ne peuvent se faire que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés pour une durée indéterminée et peuvent à tout moment être révoqués par l'assemblée générale des associés.

Les pouvoirs des gérants seront déterminés dans leur acte de nomination.

Art. 11. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou par consultation écrite à la diligence de la gérance.

Une décision n'est valablement prise qu'après avoir été adoptée par des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. L'année sociale commence le premier juillet et se termine le trente juin de chaque année.

Art. 13. Chaque année au dernier jour de juin, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par les gérants alors en fonction, sauf décision contraire du ou des associés statuant aux conditions des décisions ordinaires, lesquels désignent un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 16. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions des lois afférentes".

Répartition des parts sociales

Les parts sociales étant échangées contre les actions anciennes à raison d'une action contre 50 parts sociales, les 1.500.000 parts sociales représentatives du capital sont réparties comme suit:

1) Compagnia Fiduciaria Nazionale S.p.A., avec siège social à 20123 Milan, Italie, Galleria de Cristoforis, 3 code fiscal et numéro d'immatriculation au Registre des Sociétés de Milan 00724870159	75.000 parts
2) INTESA SANPAOLO TRUST COMPANY S.P.A., avec siège social Via dell'Unione, 1, Milan, code fiscal et numéro d'immatriculation au Registre des Sociétés de Milan 08503890157	<u>1.425.000 parts</u>
Total:	1.500.000 parts

Toutes les parts sont entièrement libérées.

L'assemblée acte et accepte la démission des administrateurs de la société sous forme anonyme et leur accorde décharge pleine et entière pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

L'assemblée nomme ces mêmes administrateurs à savoir Vincent Thill, Andrea Carini et Gregorio Pupino en qualité de gérants de la société pour une durée indéterminée.

Deuxième et Troisième résolutions

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence d'un montant d'EUR 1.390.000 (un million trois cent quatre-vingt-dix mille Euros) en vue de ramener le capital social de son montant actuel de EUR 1.500.000,-(un million cinq cent mille Euros) à EUR 110.000 (cent dix mille Euros) par l'annulation de 1.390.000 (un million trois cent quatre-vingt-dix mille) parts sociales existantes de la Société, ayant toutes une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) par part sociale, afin de compenser des pertes subies et constatées suite à un état comptable arrêté au 15 novembre 2011, à concurrence de EUR 133.954,02 et constituer avec le solde soit la somme de EUR 1.256.045,98, un compte de réserve spécial dont il ne pourra être disposé que pour compenser des pertes subies ou pour augmenter le capital social souscrit par incorporation de cette réserve.

L'état comptable arrêté au 15 novembre 2011 restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'assemblée décide d'annuler 1.390.000 parts sociales existantes au prorata de la participation des deux associés dans la Société.

Quatrième résolution

Le bilan intermédiaire de la Société allant du 1^{er} juillet 2011 au 15 novembre 2011 dont le poste capital est à ajuster à la résolution précédente relative à la réduction de capital est à considérer comme comptes sociaux de clôture à Luxembourg et comme comptes sociaux d'ouverture en Italie.

Lequel bilan, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social statutaire et administratif de la société de Luxembourg en Italie à Corso Umberto 1 n.30, Frazione Mutignano 64025 Pineto (Italie) et de demander la radiation de la Société du registre de commerce luxembourgeois.

La société adoptera dès lors la nationalité italienne sans que ce transfert de siège social ne donne lieu à la constitution d'une nouvelle société, même du point de vue fiscal.

Sixième résolution

L'assemblée décide la mise en conformité des statuts de la Société en vue de les rendre conformes à la législation italienne et notamment d'adapter les statuts à ceux d'une société à responsabilité limitée et de changer la dénomination sociale en "ERRE ERRE S. r.l."

L'assemblée décide notamment de modifier l'objet social, de fixer la limite de la durée de la société à 2050, et de maintenir le montant du capital social à EUR 110.000, suivant les statuts tels qu'adoptés comme suit:

STATUTO

Denominazione - Sede - Durata

Art. 1. E' costituita una Società a responsabilità limitata sotto la denominazione sociale: "Erre Erre S.r.l."

Art. 2. La Società ha sede legale nel Comune di Pineto (TE) all'indirizzo risultante da apposita iscrizione eseguita presso il Pubblico Registro delle Imprese e, con deliberazione dell'assemblea dei soci, potrà variare la sede sociale all'interno dello stesso comune, potrà istituire filiali, rappresentanze ed agenzie in altre città della Repubblica e all'estero.

Art. 3. La durata della Società è fissata sino al trentuno dicembre duemilacinquanta (31.12.2050).

Essa potrà essere prorogata o anticipatamente sciolta con deliberazione dell'assemblea dei soci.

Oggetto sociale

Art. 4. La società ha per oggetto lo svolgimento in via prevalente di attività di assunzione di partecipazioni, non nei confronti del pubblico. La società potrà esercitare le seguenti attività rivolte alle società del "Gruppo", e comunque non nei confronti del pubblico:

- concessione di finanziamenti, sotto qualsiasi forma e denominazione;
- intermediazione in cambi;
- servizi di incasso, pagamento e trasferimento di fondi, con conseguenti addebito e accredito dei relativi oneri ed interessi;
- coordinamento gestionale, tecnico, amministrativo, contabile e finanziario delle società partecipate e/o comunque appartenenti allo stesso gruppo;
- definizione delle politiche commerciali di gruppo, organizzazione aziendale, consulenza commerciale e marketing, inclusa la pianificazione di campagne pubblicitarie e la promozione dell'immagine aziendale;
- riorganizzazione dei processi produttivi e dei sistemi informativi aziendali, nonché di controllo della gestione;
- tesoreria centralizzata;
- consulenza in materia di monitoraggio e copertura dei rischi;
- consulenza di direzione aziendale e di indirizzo strategico dell'impresa; -realizzazione di ricerche di mercato e di servizi di informazione commerciale;
- ricerca, selezione, formazione e addestramento del personale;
- fornitura di servizi di segreteria, assistenza amministrativa e disbrigo di pratiche, domiciliazione di società in strutture attrezzate, nonché ogni altro servizio ausiliario per l'attività di soggetti economici;
- studio scientifico, ricerca e progettazione delle nuove tecnologie da applicare alle attività e alle finalità del presente oggetto;
- l'acquisto, l'utilizzo economico, il trasferimento e la concessione in uso di marchi, brevetti o altre opere dell'ingegno su tutto il territorio nazionale ed estero;
- la locazione non finanziaria o concessione in comodato d'uso di propri beni;
- l'assunzione di mandati di rappresentanza, agenzia e concessione a vendere afferenti i succitati beni, materiali e immateriali, sia da aziende italiane che estere;
- la prestazione di servizi di ogni genere e classe per qualsiasi azienda, ente o organismo pubblico e/o privato nel settore della direzione ed organizzazione aziendale e la prestazione di attività di consulenza ed assistenza, compresa l'assunzione di mandati di gestione di azienda, realizzazione di strutture commerciali a favore di aziende operanti in Italia e/o all'estero,

studi di prodotti, ricerche di mercato, identificazione e attuazione di strategie di mercato, di commercializzazione di prodotti, in proprio o tramite società controllate e/o collegate.

- attività di formazione, ricerca, sviluppo software gestionali, finanza d'impresa e per enti locali in genere.

E' espressamente esclusa dall'attività sociale la raccolta del risparmio tra il pubblico e l'acquisto e la vendita mediante offerta al pubblico di strumenti finanziari disciplinati dal T.U.I.F. (D.Lgs. 24/2/1998 n. 58), nonché l'esercizio nei confronti del pubblico delle attività di assunzione di partecipazioni, di concessione di finanziamenti sotto qualsiasi forma, di prestazione di servizi di pagamento e di intermediazione in cambi e ogni altra attività di cui all'art. 106 T.U.L.B. (D.Lgs. 1/9/1993 n. 385). E' altresì esclusa, in maniera tassativa, qualsiasi attività che sia riservata agli iscritti in albi professionali previsti dal D.Lgs. 58/98. Ai fini del conseguimento dell'oggetto sociale, la società potrà inoltre effettuare tutte le operazioni mobiliari ed immobiliari ed ogni altra attività che sarà ritenuta necessaria o utile.

Capitale

Art. 5. Il capitale sociale è fissato in Euro centodiecimila (Euro 110.000,00), diviso in quote ai sensi di legge e potrà essere aumentato con deliberazione dell'Assemblea osservate le disposizioni di legge al riguardo.

Le quote sono nominative e non potranno essere rappresentate da titoli, ma ogni socio può ottenere dalla Società un certificato attestante la sua qualità di socio e l'ammontare delle quote da lui possedute secondo le risultanze del libro dei soci.

Le partecipazioni possono essere oggetto di intestazione fiduciaria ai sensi della Legge 1966/1939 e successive modificazioni e integrazioni; in tali casi l'esercizio dei diritti sociali da parte della società fiduciaria avviene per conto e nell'esclusivo interesse di uno o più fiduciari e solo a questi pertanto sono imputabili gli effetti giuridici e le responsabilità conseguenti a tale esercizio."

Art. 6. Ai sensi del combinato disposto di cui all'art.11, 1° comma del Decreto Legislativo 1° settembre 1993 n. 385 e della Deliberazione del Comitato Interministeriale del Credito e Risparmio del 19 luglio 2005 n. 1058, i finanziamenti con diritto alla restituzione delle somme versate, potranno essere effettuati a favore della Società esclusivamente dai soci che siano tali da atto iscritto nel Libro dei Soci da almeno tre mesi e che detengano una partecipazione al Capitale Sociale pari almeno al 2% (due per cento) del capitale nominale quale risulta dall'ultimo bilancio approvato.

Art. 7. La Società potrà acquisire dai soci versamenti e finanziamenti a titolo fruttifero o infruttifero con o senza obbligo di restituzione nel rispetto dell'art. 2467 del Codice Civile.

I soci potranno infine effettuare, a favore della Società, finanziamenti in Conto Capitale.

Art. 8. La Società non riconosce altri soci che quelli risultanti dal libro dei soci. Le quote sono alienabili per atto tra vivi ma con diritto di prelazione a favore degli altri soci.

Il diritto dovrà essere esercitato entro trenta giorni del ricevimento di idonea comunicazione a mezzo lettera raccomandata con avviso di ricevimento da parte del socio che intende alienare le quote possedute o parte di esse. Non si darà luogo all'esercizio del diritto di prelazione, nel caso in cui il trasferimento avvenga in favore del coniuge e di parenti in linea retta.

In caso di morte di un socio, i suoi eredi avranno il diritto alternativo o di essere tacitati entro un anno dal decesso, della quota spettante al loro autore sulle risultanze di un bilancio da redigersi in contraddittorio con soci superstiti, con riferimento al giorno del decesso o di continuare nella Società.

Art. 9. Il trasferimento può avvenire con atto pubblico o scrittura privata autenticata. In tal caso l'annotazione sul libro dei soci sarà effettuata a richiesta dell'alienante o dell'acquirente previa presentazione del titolo e attestazione dell'avvenuta iscrizione nel Registro delle Imprese. Il trasferimento ha effetto di fronte alla Società dal momento dell'iscrizione sul libro soci. In caso di aumento del capitale sociale, spetta ai soci il diritto di opzione sul capitale in aumento in proporzione del numero delle quote da essi possedute. Se un socio non sottoscriverà la sua quota di capitale in aumento, il diritto di opzione spetterà agli altri soci. Non esercitando i soci il diritto di opzione per un periodo non inferiore a 30 giorni, da computare a far tempo dalla data di ricevimento dell'offerta, il capitale in aumento potrà essere sottoscritto da estranei alla Società.

L'intestazione di partecipazioni sociali a società fiduciarie operanti ai sensi della Legge 1966/1939 e successive modifiche e integrazioni, la reintestazione da parte di società fiduciarie in capo al proprio fiduciante ed il trasferimento da società fiduciaria ad altra società fiduciaria per conto dello stesso fiduciante non configurano trasferimento di partecipazioni sociali e, pertanto, non rilevano ai fini della prelazione spettante ai soci e non sono soggetti a divieti e limiti previsti in caso di trasferimento di partecipazioni sociali.

Possono recedere i soci che non hanno consentito al cambiamento dell'oggetto o del tipo di società, alla sua fusione o scissione, alla revoca dello stato di liquidazione, al trasferimento della sede all'estero e al compimento di operazioni che comportano una sostanziale modificazione dell'oggetto della società.

Il diritto di recesso deve essere comunicato mediante lettera raccomandata e potrà essere esercitato per un periodo non inferiore a trenta (30) giorni a partire dall'iscrizione della delibera nel Pubblico Registro delle Imprese o della conoscenza del fatto che lo legittima.

In caso di partecipazioni intestate a società fiduciarie operanti ai sensi della Legge 1966/1939 e successive modifiche ed integrazioni, il diritto di recesso può essere esercitato anche solo per parte di esse, in esecuzione di istruzioni provenienti da differenti fiduciari. La partecipazione in relazione alla quale la società fiduciaria esercita il diritto di recesso può essere reintestata all'effettivo proprietario - fiduciante, per conto del quale la società fiduciaria ha esercitato il diritto di recesso.

Art. 10. Unico socio. Quando l'intera partecipazione appartiene ad un solo socio o muta la persona dell'unico socio, o viene ricostituita la pluralità dei soci, gli amministratori devono effettuare gli adempimenti previsti ai sensi dell'articolo 2470 c.c.

L'unico socio o colui che cessa di essere tale può provvedere alla pubblicità prevista nei commi precedenti.

Le dichiarazioni degli amministratori previste dal quarto e quinto comma dell'articolo 2470 c.c. devono essere riportate, entro trenta giorni dall'iscrizione, nel libro dei soci e devono indicare la data di tale iscrizione.

La struttura unipersonale deve essere espressamente indicata negli atti e nella corrispondenza della società.

Decisione dei soci: Assemblea

Art. 11. L'assemblea rappresenta l'universalità dei soci. Essa è convocata dall'Organo Amministrativo, nella sede sociale o in altre città o luogo, con lettera raccomandata, ovvero con qualsiasi altro mezzo idoneo ad assicurare la prova dell'avvenuto ricevimento, da spediti ai soci ed al Collegio Sindacale, in caso di sua nomina, almeno otto giorni prima dell'adunanza, nel domicilio risultante dal libro dei soci. Nella lettera devono essere indicati, il giorno, il luogo e l'ora dell'adunanza e l'elenco delle materie da trattare.

L'assemblea si intenderà comunque validamente costituita in mancanza della formalità di convocazione ed in ogni caso la deliberazione s'intende adottata quando ad essa partecipa l'intero capitale sociale e tutti gli amministratori e sindaci sono presenti o informati della riunione e nessuno si oppone alla trattazione dell'argomento.

L'assemblea dei soci può svolgersi anche in più luoghi, audio e/o video collegati, e ciò alle seguenti condizioni, delle quali deve essere dato atto nei relativi verbali:

a) che sia consentito al presidente dell'assemblea di accertare l'identità e la legittimazione degli intervenuti, regolare lo svolgimento dell'adunanza, constatare e proclamare i risultati della votazione;

b) che sia consentito al soggetto verbalizzante di percepire adeguatamente gli eventi assembleari oggetto di verbalizzazione;

c) che sia consentito agli intervenuti di partecipare alla discussione ed alla votazione simultanea sugli argomenti all'ordine del giorno, nonché di visionare, ricevere o trasmettere documenti.

Art. 12. L'Assemblea ha per compito: 1) deliberare sull'approvazione del bilancio e sulla distribuzione degli utili; 2) provvedere alla nomina delle cariche sociali; 3) determinare il compenso degli amministratori; 4) deliberare sugli altri oggetti attinenti alla gestione sociale che siano sottoposti al suo esame dall'Organo Amministrativo, nonché sulla responsabilità e le attribuzioni degli Amministratori. L'Assemblea deve essere convocata almeno una volta l'anno, entro centoventi (120) giorni dalla chiusura dell'esercizio sociale o entro centottanta (180) giorni in base a quanto disposto dall'art. 2364 C.C. ultimo comma.

Art. 13. L'Assemblea delibera inoltre sulle modificazioni dell'atto costitutivo, sulla nomina e sui poteri del liquidatore o dei liquidatori, sulle operazioni che comportano una sostanziale modificazione dell'oggetto sociale o una rilevante modificazione dei diritti dei soci. Essa è convocata ogni qualvolta l'Organo Amministrativo o la maggioranza del capitale sociale lo ritenga opportuno e nei casi previsti dalla legge.

Art. 14. L'Assemblea dei soci in prima convocazione, delibera validamente coi voti favorevoli di tanti soci che rappresentino in proprio o per delega i due terzi (2/3) del capitale sociale.

In seconda convocazione, le deliberazioni sono valide coi voti di tanti soci che rappresentino almeno il cinquantuno per cento (51%) del capitale sociale.

L'assemblea si può convocare anche fuori della sede sociale.

Il termine entro il quale i soci dovranno far pervenire alla società le proprie risposte non potrà essere inferiore a 15 gg. dal ricevimento della proposta di decisione.

La mancata risposta nel termine stabilito equivale ad astensione dall'esercizio del diritto di voto e non a voto contrario.

Art. 15. Sono ammessi all'Assemblea i soci iscritti nel libro soci.

Essi possono farsi rappresentare in assemblea da altra persona con delega scritta, esclusi gli Amministratori o i dipendenti della Società. Ogni socio ha diritto ad un voto ogni Euro di quota posseduta o rappresentata. Il socio in mora nei versamenti non potrà esercitare il diritto di voto.

Ogni socio che abbia diritto di intervenire all'assemblea può farsi rappresentare - anche da non socio - ai sensi dell'art. 2479 bis del Codice Civile;

In caso di partecipazioni intestate a società fiduciarie, la delega potrà essere rilasciata a più soggetti delegati a votare, eventualmente in maniera divergente, in esecuzione di istruzioni provenienti da differenti fiduciari e l'adesione o meno

alla proposta di deliberazione potrà essere espressa da quest'ultima, in esecuzione di istruzioni provenienti da differenti fiducianti, anche con più determinazioni, eventualmente divergenti tra loro.

Art. 16. L'Assemblea è presieduta dall'Amministratore Unico, dal Presidente del Consiglio di Amministrazione o da altra persona secondo le designazioni dell'Assemblea.

Il Presidente dell'Assemblea è assistito da un Segretario e, se lo ritiene opportuno da due scrutatori scelti fra i soci e nominati dall'assemblea.

L'assistenza del segretario non è necessaria quando il Verbale dell'Assemblea è redatto da un Notaio.

Art. 17. Le deliberazioni dell'assemblea devono risultare dal Verbale sottoscritto dal Presidente e dal segretario o Notaio. I Verbali delle Assemblee sono trascritti su apposito libro e firmati dal Presidente e dal Segretario. Nello stesso libro sono copiati i Verbali quando sono redatti da un Notaio.

Art. 18. Le deliberazioni prese in conformità della legge e del presente Statuto vincolano tutti i soci ancorché non intervenuti o dissenzienti.

Amministrazione

Art. 19. La gestione amministrativa della Società è affidata, secondo determinazione dell'assemblea, ad un Amministratore Unico o ad un Consiglio di Amministrazione composto da due (2) a sette (7) membri scelto o scelti anche tra non soci, i quali esercitano le loro funzioni per il periodo fissato dall'assemblea all'atto della nomina, o a tempo indeterminato, salvo rinuncia, revoca o altra causa di cessazione.

Il Presidente del Consiglio di Amministrazione è nominato dall'Assemblea che elegge il Consiglio, o in mancanza, dallo stesso Consiglio.

Art. 20. All'Amministratore Unico o al Consiglio di Amministrazione, sono attribuiti i più ampi poteri per il compimento di tutti gli atti sia di ordinaria che di straordinaria amministrazione, necessari od utili per il raggiungimento dello scopo sociale e senza limitazione alcuna, o più limitati poteri su determinazione dell'Assemblea al momento della nomina.

La convocazione avviene mediante avviso spedito almeno cinque giorni prima dell'adunanza a tutti gli amministratori e sindaci effettivi, se nominati, con lettera raccomandata o con qualsiasi altro mezzo idoneo ad assicurare la prova dell'avvenuto ricevimento; in caso d'urgenza la convocazione andrà spedita almeno due giorni prima dell'adunanza.

Nell'avviso vengono fissati la data, il luogo e l'ora della riunione, nonché l'ordine del giorno.

Le adunanze del consiglio e le sue deliberazioni sono valide, anche senza convocazione formale, quando intervengono tutti i consiglieri in carica e i sindaci effettivi, se nominati.

Le riunioni del consiglio di amministrazione si possono svolgere anche per audioconferenza o videoconferenza, alle seguenti condizioni di cui si darà atto nei relativi verbali:

- a) che sia consentito al presidente della riunione di accertare l'identità degli intervenuti, regolare lo svolgimento della riunione, constatare e proclamare i risultati della votazione;
- b) che sia consentito al soggetto verbalizzante di percepire adeguatamente gli eventi della riunione oggetto di verbalizzazione;
- c) che sia consentito agli intervenuti di partecipare alla discussione ed alla votazione simultanea sugli argomenti all'ordine del giorno, nonché di visionare, ricevere o trasmettere documenti.

Quando il Consiglio di Amministrazione è costituito da due persone, l'amministrazione potrà essere ad essi affidata disgiuntamente o congiuntamente, secondo determinazione dell'atto costitutivo e/o dell'assemblea.

Il Consiglio di Amministrazione può delegare le proprie attribuzioni ad un Comitato Esecutivo composto da alcuni dei suoi membri o ad uno o più dei suoi membri, determinando i limiti della delega.

La rappresentanza della Società con firma libera è attribuita all'Amministratore Unico, al Presidente del Consiglio di Amministrazione o ai due componenti il Consiglio di Amministrazione e, se nominati, al Consigliere o ai Consiglieri delegati nei limiti della delega.

L'Amministratore Unico, il Presidente del Consiglio di Amministrazione o i due componenti il Consiglio di Amministrazione, possono nominare uno o più procuratori speciali per determinati atti o categorie di atti, ivi comprese tutte le operazioni bancarie e finanziarie.

All'Organo Amministrativo, per l'esercizio delle sue funzioni spetterà, oltre al rimborso delle spese sostenute e documentate, un compenso da determinarsi annualmente con deliberazione assembleare.

Art. 21. L'Organo Amministrativo può conferire la direzione di determinati settori dell'attività sociale ad uno o più direttori scelti anche fra persone estranee alla Società. Il compenso da assegnare ai direttori è determinato dall'Organo Amministrativo, il quale stabilisce pure se direttori devono o non prestare cauzione, determinando altresì tutte le altre norme e modalità relative.

Art. 22. L'Organo Amministrativo può chiedere ai soci versamenti infruttiferi per la Società con le modalità e nei limiti previsti dalle vigenti leggi fiscali e sempre sotto l'osservanza delle disposizioni delle Leggi in materia bancaria e creditizia (Decreto Legislativo 1.9.1993 n. 385 e delibera del C.I.C.R. del 19 luglio 2005 n. 1058).

Controllo

Art. 23. Nei casi previsti dall'articolo 2477 C.C. o altre normative di legge, il controllo della Società sarà affidato ad un Collegio Sindacale o a un revisore nominato dall'Assemblea. Il Collegio Sindacale sarà formato da tre membri effettivi e due supplenti, soci e non soci, che durano in carica tre esercizi e sono rieleggibili. Ad esso si applicano tutte le norme all'uopo previste dal Codice Civile e dalle altre leggi in vigore al riguardo.

Bilancio e utili

Art. 24. L'esercizio sociale va dal 1° luglio al 30 giugno di ogni anno. Alla fine di ogni esercizio, o l'Organo Amministrativo procederà alla redazione del bilancio, costituito da Stato Patrimoniale, conto economico e nota integrativa, in conformità delle norme stabilite negli articoli 2478 bis e seguenti del Codice Civile corredandoli di una relazione sull'andamento della gestione sociale.

Il bilancio, con la relazione ed i documenti giustificativi, deve essere messo a disposizione dei soci almeno quindici giorni prima di quello fissato per l'assemblea che deve discuterlo ed approvarlo.

L'assemblea per l'approvazione del bilancio deve essere convocata entro centoventi (120) giorni dalla chiusura dell'esercizio sociale o entro centottanta (180) giorni, nei limiti ed alle condizioni previsti dal secondo comma dell'art. 2364 C.C.

Art. 25. Gli utili netti dopo almeno il prelievo del cinque per cento (5%) per la riserva legale, vengono attribuiti ai soci proporzionalmente alle quote di capitale sociale da ciascuno di essi assunte salvo che l'Assemblea deliberi speciali accantonamenti a favore di riserve straordinarie o per altra destinazione sempre inerente l'oggetto sociale oppure disponga di rinviarli in tutto o in parte ai successivi esercizi.

Art. 26. I soci che non partecipano all'amministrazione hanno diritto di avere dall'Organo Amministrativo notizia dello svolgimento degli affari sociali e consultare anche tramite professionisti di loro fiducia i libri sociali ed i documenti relativi all'amministrazione. I soci che rappresentino almeno un terzo (1/3) del capitale, inoltre, hanno il diritto di fare eseguire annualmente, a proprie spese, la revisione della gestione.

Liquidazione

Art. 27. La Società si scioglie per le cause previste dall'art. 2484 C.C e con gli obblighi per gli amministratori previsti dagli articoli 2485 e 2486 C.C. Nel caso di scioglimento della Società per qualsiasi causa, la nomina e la revoca del liquidatore o liquidatori spetta all'assemblea che ne fisserà i poteri.

Quando la maggioranza prescritta non è raggiunta o non è raggiungibile, la nomina del liquidatore o dei liquidatori sarà fatta dal Presidente del Tribunale su istanza dei soci o degli Amministratori.

Clausola compromissoria

Art. 28. Le controversie che potessero sorgere tra la Società, i soci, l'Amministratore o gli Amministratori, il liquidatore o i liquidatori, in dipendenza o in relazione alla esecuzione e interpretazione dell'atto costitutivo o del presente Statuto, nonché delle deliberazioni sociali, ad eccezione delle controversie che per legge non possono comprometersi, saranno deferite alla decisione di un arbitro nominato dal Presidente del Tribunale di Teramo. Per quanto non previsto da questo articolo si applica il vigente codice di procedura civile.

Nelle ipotesi di intestazione fiduciaria delle partecipazioni sociali in capo a società fiduciarie operanti ai sensi della Legge 1966/1939 e successive modifiche ed integrazioni, i soci si impegnano, nelle controversie relative a rapporti societari, a consentire l'estromissione della fiduciaria ai sensi dell'art. 111 c.p.c. e a proseguire il processo nei confronti del fiduciante effettivo proprietario della partecipazione.

Rinvio

Art. 29. Per quanto non espressamente previsto dal presente statuto si applicheranno le norme di legge vigenti per le società di capitale e società a responsabilità limitata in particolare.

Sixième résolution

L'assemblée décide de fixer le nombre de gérants à un et nommer Monsieur Renzo RASTELLI, né le 16 février 1962 à Atri, demeurant à Pineto, Via Corso Umberto, I 52, comme gérant unique pour une période indéterminée.

Septième et Huitième résolutions

L'assemblée décide de nommer les anciens gérants de HOLDING ERRE S. à r.l. afin de recevoir toutes les notifications émises par l'Administration des Contributions Directes du Grand-Duché de Luxembourg et adressées à la Société.

En outre, l'assemblée décide de donner pouvoir à Monsieur Andrea Viani, né à Brescia le 19/2/1978, C.F. VNINDR78B19B157T, demeurant à Via Cefalonia 70, I-25124 Brescia de se présenter pardevant un notaire italien afin qu'il puisse passer l'acte de transfert luxembourgeois en Italie.

L'assemblée décide aussi de conférer au gérant unique désigné dans le présent acte Monsieur Rastelli, tous les pouvoirs, y compris ceux de substitution, pour apporter aux statuts en langue italienne et à l'acte de transfert du siège, toutes les

modifications qui pourraient être demandées par les autorités compétentes italiennes pour l'inscription au "Registro delle Imprese" en Italie et en général pour accomplir tout ce qui est nécessaire pour le dépôt de l'acte de transfert.

*Neuvième résolution
Condition suspensive*

Les effets des décisions prises sont soumis à la condition suspensive de l'enregistrement de la société au "Registro delle Imprese" de Teramo - Italie.

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de EUR1.500 (mille cinq cents euros)

Pouvoirs

Pour les formalités de radiation de la Société du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg et dépôts à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe (s)) au présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Giorgio Pupino, Lydia Schneider, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 16 décembre 2011. LAC / 2011 / 56390. Reçu 75.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 20 décembre 2011.

Référence de publication: 2011175416/460.

(110204180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

L.J.C. Patrimoine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 99.948.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011178827/9.

(110208238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

L.J.C. Patrimoine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 99.948.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011178828/9.

(110208240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

L'Estrade Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3924 Mondercange, 6, Am Rousegaertchen.

R.C.S. Luxembourg B 72.131.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011178830/9.

(110208166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

L'Estrade Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3924 Mondercange, 6, Am Rousegaertchen.
R.C.S. Luxembourg B 72.131.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011178831/9.

(110208167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

CoCo International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 105.220.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société COCO INTERNATIONAL SARL (en liquidation) tenue à Luxembourg en date du 23 décembre 2011 que les associés, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1) La liquidation de la société a été clôturée.

2) Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers et aux actionnaires qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation sont déposés au même siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2011179591/19.

(110209720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2011.

Kernel Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 109.173.

In the year two thousand eleven, on the seventh of December,
before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting of shareholders of the company "KERNEL HOLDING S.A.", a société anonyme, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 109.173, incorporated pursuant to a notarial deed dated 15 June 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1261 of 24 November 2005, and whose articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a notarial deed dated 3 August 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2408 of 7 October 2011.

The meeting is declared open at 2.30 p.m. with Maître Max Kremer, avocat à la cour, Luxembourg, in the chair chairman, who appointed as secretary Mr Raphaël Rozansky, private employee, Luxembourg.

The meeting appoints as scrutineer Ms Alice Mbapou, private employee, Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. the present extraordinary general meeting has been convened by convening notices, containing the agenda and published in accordance with the rules of the law of 24 May 2011 implementing the Directive 2007/36 EC of the European Parliament and of the Council of 11 July 2007 on the exercise of certain rights of shareholders of listed companies in:

- in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2697 of 7 November 2011;
- in the Tageblatt of 7 November 2011;
- on the Luxembourg stock exchange;

as it appears from the copies presented to the meeting.

II. the convening notice has also been posted on the website of the Company and sent by registered mail to the members of the board of directors and the independent auditor on 19 September 2011.

III. the present extraordinary general meeting has the following

Agenda

1. Granting of a new authorisation to the board of directors of the Company to issue, from time to time, up to 2,550,000 new shares without indication of nominal value, hence creating an authorised share capital, excluding the current issued share capital, of an amount of 67,335.30 US Dollar (USD sixty seven thousand tree hundred thirty five.30) in accordance with the provisions of article 32 of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Limitation of the authorisation to a period expiring right after the closing of any public offering of the shares of the corporation, and in any case no later than a term of five (5) years from the date of the publication of the present authorisation in the Luxembourg official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations).

Authorisation to the board of directors to issue such new shares without reserving to the existing shareholders any preferential subscription rights.

2. Amendment of the articles of incorporation of the Company in order to comply with the provisions of the law of 24 May 2011 implementing the Directive 2007/36 EC of the European Parliament and of the Council of 11 July 2007 on the exercise of certain rights of shareholders of listed companies and further to the approval of item 1 of the Agenda;

3. Amendments to articles 5, 6, 13 and 17 of the articles of incorporation as proposed and made available on the website of the Company (www.kernel.ua);

4. Renumbering of the articles of incorporation and cross references following the addition of a new article 6 to the articles of incorporation;

5. Miscellaneous.

IV. That the present or represented shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed after having been initialled *ne varietur* by the persons appearing.

V. As appears from the attendance list, 45,969,510 shares out of a total of seventy-nine million six hundred eighty-three thousand four hundred and ten (79,683,410) issued shares are present or represented at the present extraordinary general meeting.

VI. That the present meeting, representing more than fifty (50) percent of the share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the meeting begins dealing with the agenda and after deliberation, takes the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolves to authorize again the board of directors of the Company to issue, from time to time, as specified below, up to two million five hundred fifty thousand (2,550,000) new shares without indication of a nominal value, hence creating an authorized share capital, the current issued share capital excluded, of sixty-seven thousand three hundred thirty-five US Dollar and thirty cent (USD 67,335.30) in accordance with the provisions of article 32 of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

This authorization shall be limited to a period to expire right after the closing of any public offering of the shares of the Company, and in any case no later than a term of five (5) years from the date of the publication of the present authorisation in the Luxembourg official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations).

Upon presentation of the justifying report of the Board of Directors, pursuant to article 32-3 (5) of the law of August 10, 1915 on commercial companies, the general meeting further resolves that the board of directors is authorised to issue such new shares without reserving to the existing shareholders any preferential subscription rights.

This resolution has been adopted by a majority of 45,647,775 votes in favor, 0 votes against, 321,735 votes abstained.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolves to amend the articles of incorporation of the Company in order to comply with the provisions of the law of 24 May 2011 implementing the Directive 2007/36 EC of the European Parliament and of the Council of 11 July 2007 on the exercise of certain rights of shareholders of listed companies.

This resolution has been adopted by a majority of 45,647,775 votes in favor, 0 votes against, 321,735 votes abstained.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the general meeting of shareholders resolves to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5.** The share capital of the corporation is set at two million one hundred four thousand one hundred twenty US Dollars and eleven cent (USD 2,104,120.11) divided into seventy-nine million six hundred eighty-three thousand four hundred and ten (79,683,410) shares without indication of a nominal value.

The shares of the corporation may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares shall be in a bearer or in a registered form.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

The authorised share capital, the current issued share capital excluded, is fixed at sixty-seven thousand three hundred thirty-five US Dollar and thirty cent (USD 67,335.30) represented by two million five hundred fifty thousand (2,550,000) shares without nominal value.

During a period to expire right after the closing of any public offering of the shares of the Company, and in any case no later than a term of five (5) years from the date of publication of the extraordinary general meeting dated 7 December 2011 in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the board of directors will be and is hereby authorised to issue shares with or without share premium and to grant options to subscribe for shares within the limit of the authorised share capital, to such persons and on such terms as it shall see fit, and specifically to proceed to such issue by suppressing or limiting the existing shareholder's/shareholders' preferential right to subscribe for the new Shares to be issued."

This resolution has been adopted by a majority of 45,458,154 votes in favor, 18,021 votes against, 493,335 votes abstained.

Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolves to insert a new article 6 in the articles of incorporation of the Company which shall read as follows:

“ Art. 6. The shares are freely transferable, subject to the provisions of the law and these articles of association. All rights and obligations attached to any share are passed to any transferee thereof.”

This resolution has been adopted by a majority of 45,458,154 votes in favor, 18,021 votes against, 493,335 votes abstained.

Fifth resolution

The general meeting of shareholders resolves amend article 13 of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth read as follows and to renumber it as article 14:

“ Art. 14.

14.1 The general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the corporation.

14.2 The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the 15 of November at 5.00 p.m..

14.3 If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day. Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

14.4 The general meeting of shareholders shall meet upon call by the board of directors. Shareholders representing ten per cent (10 %) of the subscribed share capital may, in compliance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and the amendment hereto, request the board of directors to call a general meeting of shareholders.

14.5 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, the description of the procedures that shareholder must comply with in order to be able to participate and cast their votes in the general meeting, and such notice shall take the form of announcements published (i) thirty (30) days before the meeting, in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations and in a Luxembourg newspaper and (ii) in a manner ensuring fast access to it on a non-discriminatory basis in such media as may reasonably be relied upon for the effective dissemination of information throughout the European Community. A notice period of seventeen (17) days applies, in case of a second or subsequent convocation of a general meeting convened for lack of quorum required for the meeting convened by the first convocation, provided that this article 14.5 has been complied with for the first convocation and no new item has been put on the agenda. In case the shares are listed on a foreign stock exchange, the notices shall in addition be published in such other manner as may be required by laws, rules or regulations applicable to such stock exchange from time to time.

14.6 One or several shareholders, representing at least five percent (5%) of the Company's issued share capital, may (i) request to put one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders, provided that such item is accompanied by a justification or a draft resolution to be adopted in the general meeting, or (ii) table draft resolutions for items included or to be included on the agenda of the general meeting. Such request must be sent to the Company's registered office in writing by registered letter or electronic means at least twenty-two (22) days prior to the date of the general meeting and include the postal or electronic address of the sender. In case such request entails a modification of the agenda of the relevant meeting, the Company will make available a revised agenda at least fifteen (15) days prior to the date of the general meeting.

14.7 If all shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

14.8 Any shareholder who holds one or more share(s) of the Company at 24:00 o'clock (Luxembourg time) on the date falling fourteen (14) days prior to (and excluding) the date of general meeting (the "Record Date") shall be admitted to the relevant general meeting of shareholders. Any shareholder who wishes to attend the general meeting must inform the Company thereof at the latest on the Record Date, in a manner to be determined by the board of directors in the convening notice. In case of shares held through an operator of a securities settlement system or with a professional depository or sub-depository designated by such depository, a holder of shares wishing to attend a general meeting of shareholders should receive from such operator or depository or sub-depository a certificate certifying the number of shares recorded in the relevant account on the Record Date. The certificate should be submitted to the Company at its registered address no later than three (3) business days prior to the date of the general meeting to the extent applicable. In the event that the shareholder votes through proxies, the proxy has to be deposited at the registered office of the Company at the same time or with any agent of the Company, duly authorised to receive such proxies to the extent applicable. The board of directors may set a shorter period for the submission of the certificate or the proxy.

14.9 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication prior to the meeting, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders. The instrument appointing a proxy shall be in writing under the hand of the appointor or of his attorney duly authorised in writing or if the appointor is a company under its common seal or under the hand of an officer or attorney duly authorised or in the case of shares held in a European central securities depository, a statement of the relevant participant. In the case of shares registered in the name of or held by a European central securities depository or an affiliated institution, a shareholder may submit a written declaration via its participant or affiliated institution which shall constitute an instruction appointing a proxy from the relevant registered shareholder confirming that the number of shares mentioned in each written declaration form part of a collective deposit and that the person mentioned in the declaration is a participant for the mentioned number of shares in the collective deposit and shall be entitled to exercise all rights attached to those shares and voting rights as a proxy in respect of such shares at the relevant general meeting of shareholders of the Company provided further that such participant shall be entitled to delegate his proxy to a third party by delivering such form of proxy executed in writing in accordance with the present articles of incorporation

14.10 Any shareholder who participates, provided that the board of directors has put in place such facilities for a given meeting, in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

14.11 Each shareholder may vote through a signed voting form sent by mail, facsimile, electronic mail, by electronic voting or by any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the resolution of the meeting as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favor of or against the proposed resolution or to abstain from voting thereon by marking the appropriate box with a cross or an electronic cross. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting of shareholders which they relate to.

14.12 In case of electronic voting where such means of voting is made available by a European central securities depository or an affiliated institution or the operator of a securities settlement system or a professional depository or sub-depository designated by such depository, the aforementioned entities may issue a summary of the votes for the given general meeting of shareholders via their system, including a proxy to the chairman of the meeting, in the form of a spreadsheet or otherwise, as the board of directors may see fit, setting out the votes in favor of or against the proposed resolution or to abstain from voting.

14.13 The board of directors may determine all other conditions which must be fulfilled by shareholders in order to attend a meeting of shareholders and to vote.

14.14 The general meeting of shareholders shall designate its own chairman who shall preside over the meeting. The chairman shall designate a secretary who shall keep minutes of the meeting.

14.15 The business transacted at any meeting of the shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

14.16 Each share is entitled to one vote at all general meetings of shareholders.

14.17 Unless otherwise provided by law, the resolutions of the general meeting are passed by a simple majority vote of the shareholders present or represented."

This resolution has been adopted by a majority of 45,458,154 votes in favor, 18,021 votes against, 493,335 votes abstained.

Sixth resolution

The general meeting of shareholders resolves to amend article 17 of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth read as follows and to renumber it as article 18:

“ **Art. 18.** All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto and with the law of 24 May 2011 implementing the Directive 2007/36 EC of the European Parliament and of the Council of 11 July 2007 on the exercise of certain rights of shareholders of listed companies.”

This resolution has been adopted by a majority of 45,458,154 votes in favor, 18,021 votes against, 493,335 votes abstained.

Seventh resolution

The general meeting of shareholders resolves to proceed to a renumbering of the articles and of the cross references within the articles of incorporation of the Company further to the insertion of a new article 6 of the articles of incorporation.

This resolution has been adopted by a majority of 45,458,154 votes in favor, 18,021 votes against, 493,335 votes abstained.

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed is estimated at about one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, on the day named at the beginning of this document.

After reading and interpretation to the appearers, the said appearers signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte:

L'an deux mille onze, le sept décembre

par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «KERNEL HOLDING S.A.», une société anonyme existante sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.173, constituée suivant acte notarié en date du 15 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 24 novembre 2005, numéro 1261 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 3 août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 7 octobre 2011, numéro 2408.

L'assemblée générale est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Maître Max Kremer, avocat à la cour, Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Raphaël Rozansky, employé privé, Luxembourg.

L'assemblée générale choisit comme scrutateur Madame Aline Mbapou, employée privée, Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

I.- l'avis de convocation a été publié conformément aux dispositions de la loi du 24 mai 2011 transposant la Directive 2007/36 EC du Parlement Européen et du Conseil du 11 juillet 2007 sur l'exercice de certains droits des actionnaires de sociétés cotées dans:

- le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2697 du 7 novembre 2011;
- le Tageblatt en date du 7 novembre 2011;
- la Bourse à Luxembourg;

tel que cela apparaît sur les copies présentées lors de l'assemblée.

II. l'avis de convocation a également été publié sur le site internet de la Société et envoyé par courrier recommandé à tous les membres du conseil d'administration et au réviseur d'entreprises le 7 novembre 2011.

III. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Octroi d'une nouvelle autorisation au conseil d'administration de la Société d'émettre en une ou plusieurs fois jusqu'à deux millions cinq cent cinquante mille (2.550.000) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale, créant ainsi un capital autorisé, excluant l'actuel capital social émis, de soixante-sept mille trois cent trente-cinq dollars US et trente cents (USD 67.335,30) conformément à l'article 32 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Limitation de l'autorisation à une durée expirant immédiatement après la clôture de toute offre publique des actions de la société et en tout cas durant une période maximum de cinq (5) ans à compter de la publication de la présente autorisation dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du Luxembourg.

Autorisation au conseil d'administration d'émettre ces nouvelles actions sans octroyer des droits de souscription préférentiels aux actionnaires actuels.

2. Modification des statuts de la Société afin de respecter les dispositions de la loi du 24 mai 2011 mettant en place la Directive 2007/36 EC du Parlement Européen et du Conseil du 11 juillet 2007 sur l'exercice de certains droits des actionnaires de sociétés cotées et suite à l'approbation du point 1 de l'ordre du jour;

3. Modifications des articles 5, 6, 13 et 17 des statuts comme proposées et disponibles sur le site internet de la Société (www.kernel.ua);

4. Renumerotation des articles de statuts et des renvois suite au rajout du nouvel article 6 des statuts.

5. Divers.

IV. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

V. Ainsi que cela apparaît sur la liste de présence, 45.969.510 actions sur un nombre total de soixante-dix-neuf millions six cent quatre-vingt-trois mille quatre cent dix (79.683.410) actions émises, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

VI. Que la présente assemblée, réunissant plus de la moitié du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide d'autoriser à nouveau le conseil d'administration de la Société à émettre le moment venu, comme spécifié ci-dessous jusqu'à deux millions cinq cent cinquante mille (2.550.000) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale, créant ainsi un capital autorisé, excluant l'actuel capital social émis, de soixante-sept mille trois cent trente-cinq dollars US et trente cents (USD 67.335,30) conformément à l'article 32 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Cette autorisation est limitée à une durée expirant immédiatement après la clôture de toute offre publique des actions de la société et en tout cas au plus tard après l'expiration de la période maximum de cinq (5) ans à compter de la publication de la présente autorisation au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Sur présentation du rapport justificatif au conseil d'administration, conformément à l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, l'assemblée générale décide en outre que le conseil d'administration est autorisé à émettre ces nouvelles actions sans réserver de droits préférentiels de souscription aux actionnaires existants.

Cette résolution a été adoptée à une majorité de 45.647.705 votes pour, 0 votes contre et 321.735 abstentions.

Seconde résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier les statuts de la Société afin de respecter les dispositions de la loi du 24 mai 2011 mettant en place la Directive 2007/36 EC du Parlement Européen et du Conseil du 11 juillet 2007 sur l'exercice de certains droits des actionnaires de sociétés cotées.

Cette résolution a été adoptée à une majorité de 45.647.705 votes pour, 0 votes contre et 321.735 abstentions.

Troisième résolution

Suite à la précédente résolution, l'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à deux millions cent quatre mille cent vingt dollars US et onze cents (USD 2.104.120,11) représenté par soixante dix-neuf millions six cent quatre-vingt-trois mille quatre cent dix (79.683.410) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Le capital autorisé, excluant le capital émis actuel, est fixé à soixante-sept mille trois cent trente-cinq US dollars et trente cents (USD 67.335,30) représenté par deux millions cinq cent cinquante mille (2.550.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Pendant une période expirant immédiatement après la clôture de toute offre publique des actions de la Société, et dans tous les cas, limitée à cinq (5) ans à partir de la publication de l'assemblée générale extraordinaire du 7 décembre 2011 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le conseil d'administration sera et est par la présente autorisé à émettre des actions avec ou sans prime d'émission et à accorder des options portant sur la souscription d'actions dans la limite du capital social autorisé à certaines personnes et aux conditions qu'il jugera appropriées, et plus particulièrement à procéder à cette émission en supprimant ou limitant les droits préférentiels des actionnaires existants de souscrire les nouvelles Actions émises.»

Cette résolution a été adoptée à une majorité de 45.458.154 votes pour, 18.021 votes contre et 493.335 abstentions.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide d'insérer un nouvel article 6 dans les statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

« **Art. 6.** Les actions sont librement transférables, soumises aux dispositions de la loi et de ces statuts. Tous les droits et obligations se rattachant à toute action sont transférés à tout cessionnaire.»

Cette résolution a été adoptée à une majorité de 45.458.154 votes pour, 18.021 votes contre et 493.335 abstentions.

Cinquième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article 13 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante et de le renuméroter en tant qu'article 14.

« **Art. 14.**

14.1 L'assemblée générale des actionnaires représente l'ensemble des actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

14.2 L'assemblée générale annuelle se réunit à Luxembourg à l'endroit indiqué dans l'avis de convocation, le quinze novembre à 17.00 heures.

14.3 Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant. D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

14.4 L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le conseil d'administration. Les actionnaires représentant dix pour cent (10 %) du capital social souscrit peuvent, conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, requérir le conseil d'administration de convoquer l'assemblée générale des actionnaires.

14.5 L'avis de convocation à toute assemblée générale doit contenir l'ordre du jour de l'assemblée, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, la description des démarches que les actionnaires doivent entreprendre pour pouvoir participer et exprimer leur vote à l'occasion de l'assemblée générale, et doit prendre la forme d'annonces publiées (i) trente (30) jours avant l'assemblée générale, dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations et dans un journal de Luxembourg, et (ii) dans les médias dont on peut raisonnablement attendre une diffusion efficace des informations auprès du public dans l'ensemble de l'Espace Economique Européen et qui sont accessibles rapidement et de manière non discriminatoire. En cas de seconde convocation de l'assemblée générale pour cause de défaut de quorum suite à la première convocation, dans la mesure où cet article 14.5 a dûment été respecté lors de la première convocation, et qu'aucun point n'a été ajouté à l'ordre du jour, un délai de préavis de dix-sept (17) jours s'appliquera. Lorsque les actions sont cotées sur une place boursière à l'étranger, les avis de convocation doivent aussi être publiés, le cas échéant, selon les dispositions des lois, règlements et règles applicables à ladite place boursière étrangère le moment venu.

14.6 Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins cinq pour cent (5%) du capital social émis de la Société, pourra (ont) (i) demander l'inscription d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires, dans la mesure où une telle demande serait accompagnée d'une justification ou d'un projet de résolution à adopter lors de l'assemblée générale, ou (ii) déposer des projets de résolutions concernant des points inscrits ou à inscrire à l'ordre du jour de l'assemblée générale. Ladite demande devra être adressée au siège social de la Société par lettre recommandée ou par voie électronique au moins vingt-deux (22) jours avant la date de l'assemblée générale et indiquer l'adresse postale ou électronique de l'expéditeur. Au cas où une telle demande entraînerait une modification de l'ordre du jour correspondant, la Société mettra un ordre du jour modifié à disposition au moins quinze (15) jours avant la date de l'assemblée générale.

14.7 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour, ladite assemblée générale des actionnaires pourra se tenir sans notice préalable.

14.8 Tout actionnaire qui détient une ou plusieurs actions de la Société quatorze (14) jours (jour de l'assemblée générale exclu) avant l'assemblée générale à vingt-quatre (24) heures (heure de Luxembourg) (la «Date d'Inscription») sera admis à cette assemblée générale des actionnaires. Tout actionnaire qui décide de participer à l'assemblée générale

doit l'indiquer à la Société au plus tard à la Date d'Inscription selon les modalités prévues par le conseil d'administration dans l'avis de convocation. En cas d'actions détenues par un opérateur de système de règlement-livraison d'instruments financiers, ou par un dépositaire professionnel ou par un sous-dépositaire désigné par ledit dépositaire professionnel, un détenteur d'actions souhaitant assister à l'assemblée générale des actionnaires devrait recevoir dudit opérateur ou dépositaire ou sous-dépositaire, un certificat attestant du nombre d'actions enregistrées dans le compte correspondant à la Date d'Inscription. Le certificat devra être présenté au siège social de la Société au plus tard trois (3) jours ouvrés avant la date de l'assemblée générale. Dans le cas d'un actionnaire votant par procuration, celle-ci devra être déposée au siège social de la Société en même temps, ou bien déposée auprès d'un agent de la Société dûment habilité à recevoir la ou les procurations). Le conseil d'administration pourra décider sur un délai plus court pour le dépôt dudit certificat ou de ladite procuration.

14.9 Un actionnaire peut agir à toute assemblée générale des actionnaires en désignant une autre personne, actionnaire ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication autorisé par le conseil d'administration. Une personne peut représenter plusieurs, voire l'ensemble des actionnaires. La procuration doit être faite par écrit de la main du mandant ou de son représentant dûment autorisé par écrit ou si le mandant est une société sous le sceau de la société ou sous la main d'un représentant dûment autorisé ou dans le cas d'actions détenues par un dépositaire central européen de titres, une déclaration du participant concerné. S'il s'agit d'actions nominatives au nom de ou détenues par un dépositaire central européen de titres ou un établissement affilié, un actionnaire peut soumettre une déclaration écrite par le biais de son participant ou de l'établissement affilié qui constituera une procuration de l'actionnaire concerné et enregistré confirmant que le nombre d'actions mentionné dans chaque déclaration écrite fait partie d'un dépôt collectif et que la personne mentionnée dans la déclaration est un participant pour le nombre d'actions mentionnées dans le dépôt collectif et sera habilitée à exercer tous les droits attachés à ces actions et droits de vote sous forme de procuration par rapport à ces actions lors de l'assemblée générale des actionnaires en question de la Société à condition que ce participant soit habilité à déléguer sa procuration à un tiers sous forme de procuration manuscrite conformément aux présents statuts.

14.10 Tout actionnaire participant, à condition que le conseil d'administration ait mis en place ces moyens de communication sur le lieu de la réunion, à une assemblée générale, par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication autorisé par le conseil d'administration permettant son identification et permettant que les participants à la réunion puissent entendre les interventions des uns et des autres sans discontinuité et puissent ainsi participer de manière effective à l'assemblée, seront réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité.

14.11 Chaque actionnaire peut voter à toute assemblée générale des actionnaires à l'aide d'un bulletin de vote signé en l'envoyant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication autorisé par le conseil d'administration au siège social de la Société ou à l'adresse spécifiée sur l'avis de convocation. Les actionnaires peuvent utiliser les bulletins de vote fournis par la Société qui devront contenir au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les résolutions qui seront soumises au vote de rassemblée, ainsi que pour chaque proposition trois cases permettant aux actionnaires de voter en faveur ou contre la résolution proposée, ou de s'abstenir de voter en cochant la case appropriée. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des actionnaires auxquels ils se rapportent.

14.12 En cas de vote électronique au cas où ces moyens de vote sont rendus disponibles par un dépositaire central européen de titres ou par un établissement affilié ou par un opérateur de système de règlement-livraison d'instruments financiers, ou par un dépositaire professionnel ou un sous-dépositaire désigné par ledit dépositaire professionnel, les entités susmentionnées peuvent émettre un récapitulatif des votes pour l'assemblée générale des actionnaires en question par le biais de leur système, incluant une procuration au président de l'assemblée, sous forme d'un tableau excel ou autre, si le conseil d'administration le juge opportun, indiquant les votes pour ou contre la résolution proposée ou les abstentions.

14.13 Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part à l'assemblée des actionnaires et pour voter.

14.14 L'assemblée générale des actionnaires désigne son propre président qui présidera l'assemblée. Le président désignera un secrétaire qui se chargera de dresser le procès-verbal de l'assemblée.

14.15 Les affaires traitées lors d'une assemblée des actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la loi) et aux affaires connexes à ces points.

14.16 Chaque action donne droit à une voix lors de toute assemblée générale.

14.17 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.»

Cette résolution a été adoptée à une majorité de 45.458.154 votes pour, 18.021 votes contre et 493.335 abstentions.

Sixième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article 17 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante et de le renuméroter en tant qu'article 18:

« **Art. 18.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée et à la loi du 24 mai 2011 mettant en place la

Directive 2007/36 EC du Parlement Européen et du Conseil du 11 juillet 2007 sur l'exercice de certains droits des actionnaires de sociétés cotées.»

Cette résolution a été adoptée à une majorité de 45.458.154 votes pour, 18.021 votes contre et 493.335 abstentions.

Septième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de procéder à la renumérotation des articles et des renvois au sein des statuts de la Société suite à l'insertion du nouvel article 6 des statuts.

Cette résolution a été adoptée à une majorité de 45.458.154 votes pour, 18.021 votes contre et 493.335 abstentions.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge à raison de cette assemblée générale extraordinaire, est estimé à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé, avec le notaire, le présent acte.

Signé: M. KREMER, R. ROZANSKY, A. MBAPOU et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 décembre 2011. LAC/2011/54973. Reçu soixante-quinze euros (€ 75,-).

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2011.

Référence de publication: 2011175499/444.

(110204764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

LeClair S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 67.241.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Référence de publication: 2011178836/10.

(110208875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

**Swisscom IT Services Finance S.E., Société Européenne,
(anc. Comit S.E.).**

Siège social: L-1259 Senningerberg, 13-15, Zone Industrielle Breedewues.

R.C.S. Luxembourg B 144.195.

AUSZUG

Aus den Beschlüssen des alleinigen Aktionärs der Gesellschaft vom 11. August 2011 geht hervor, dass:

- das Mandat von Herrn Marcel Walker als Kategorie A Vorstandsmitglied der Gesellschaft, von Herrn Stefan Egg als Kategorie A Vorstandsmitglied der Gesellschaft und von Frau Maria Rosa Savanayana als Kategorie B Vorstandsmitglied der Gesellschaft sowie die Mandate von Herrn Nicola Clagluna, Herrn Marcel Ottiger und Herrn Urs Buner als Aufsichtsratsmitglieder der Gesellschaft bis zur jährlichen Generalversammlung der Aktionäre, die über die Abschlussbilanz für das Geschäftsjahr 2011 entscheiden wird, verlängert wurden;

- das Mandat von KPMG AUDIT S.à r.l., mit Sitz in 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg und eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg (Registre de Commerce et des Sociétés Liuxembourg) unter Nummer B 103.590, als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft bis zur jährlichen Generalversammlung der Aktionäre, die über die Abschlussbilanz für das Geschäftsjahr 2011 entscheiden wird, verlängert wurde.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2011180050/20.

(110210179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2011.

La Coupe S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4734 Pétange, 4, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 102.253.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour LA COUPE SARL

Signature

Référence de publication: 2011178841/12.

(110208885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

La Tabathèque S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4023 Esch-sur-Alzette, 1, rue Jean-Pierre Bausch.

R.C.S. Luxembourg B 114.149.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011178842/9.

(110208322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

La Tabathèque S.à r.l. & Cie S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-4023 Esch-sur-Alzette, 1, rue Jean-Pierre Bausch.

R.C.S. Luxembourg B 29.827.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011178843/9.

(110208321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

LB Immo Invest LUX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diederich.

R.C.S. Luxembourg B 107.783.

Il résulte que l'associé unique mentionné ci-dessous a changé d'adresse comme suivant:

- PATRIZIA GewerbelInvest KAG mbH, avec siège social au Burchardstrasse 14, D-20095 Hamburg, Allemagne

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 06 décembre 2011.

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2011178844/12.

(110209285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

LBS Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 109.955.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Référence de publication: 2011178845/10.

(110208861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Dream Bike Shop S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3236 Bettembourg, 22, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 86.067.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2M CONSULTANT SARL
Cabinet comptable et fiscal
13, rue Bolivar
L-4037 Esch/Alzette
Signature

Référence de publication: 2011179251/14.

(110208831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

INNCONA S.à r.l. & Cie. Trois cent treizième (313.) S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-5444 Schengen, 5, Baachergaass.
R.C.S. Luxembourg B 165.517.

STATUTEN

Gesellschaftsvertrag

Art. 1. Firma, Sitz.

- (1) Die Gesellschaft führt die Firma INNCONA S.à r.l. & Trois cent treizième (313.) S.e.c.s.
- (2) Sitz der Gesellschaft ist L-5444 Schengen.
- (3) Der Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss der Gesellschafter mit einfacher Mehrheit an einen anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden. Die Gesellschaft kann Tochtergesellschaften, Niederlassungen oder Betriebsstätten in Luxemburg und im Ausland begründen. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Zeit gegründet.

Art. 2. Gesellschaftszweck.

- (1) Gegenstand des Unternehmens ist der Handel und die Vermietung von beweglichen Wirtschaftsgütern in Luxemburg und im Ausland. Die Gesellschaft ist außerdem berechtigt, solche Geschäfte vorzunehmen, die geeignet sind, diesem Gesellschaftszweck unmittelbar oder mittelbar zu dienen. Sie kann hierfür alle Rechtsgeschäfte, Transaktionen oder Aktivitäten kommerzieller oder finanzieller Natur vornehmen, auch im Hinblick auf bewegliche oder unbewegliche Wirtschaftsgüter, die dem Zweck der Gesellschaft direkt oder indirekt dienen.
- (2) Die Gesellschaft kann sich an allen Unternehmen im In- und Ausland beteiligen, die einen ähnlichen Gesellschaftszweck verfolgen, um den eigenen Unternehmensgegenstand zu fördern.

Art. 3. Gesellschafter, Kapitalanteile, Einlagen, Haftsummen. Gesellschafter/Kommanditisten sind:

INNCONA Management S.à r.l. mit Sitz in L-5444 Schengen, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 128812. Die INNCONA Management S.à r.l. erbringt einen Anteil am Gesellschaftskapital in Höhe von 100,- Euro.

Ausschließlich die INNCONA Management S.à r.l. übernimmt die Funktion eines persönlich haftenden Gesellschafters. Kommanditist mit einem Kommanditanteil von 175.000,- Euro ist:

Nachname, Vorname: Hildebrandt, Helmut
Straße: Leher Heerstr. 77
Postleitzahl/Wohnort: 28359 Bremen
Geburtsdatum/Geburtsort: 27.11.57 / Annweiler
Beruf: MKG-Chirurg

Der Kommanditist wird nachfolgend auch „Gesellschafter“ oder „associé commandité“ genannt. Der Kommanditist erbringt seinen Kommanditanteil durch Zahlung in das Gesellschaftsvermögen. Daneben zahlt der Kommanditist ein Aufgeld von 5.000,- Euro in das Gesellschaftsvermögen, das zur Deckung der Vertriebskosten bestimmt ist.

Art. 4. Geschäftsführung, Vertretung.

- (1) Die INNCONA Management S.à r.l., vertreten durch ihre Geschäftsführer, ist zur ausschließlichen Geschäftsführung und Vertretung berechtigt, die die Gesellschaft und den Gesellschaftszweck betreffen. Die Vertretung und Geschäftsführung umfasst explizit auch die Rechtsgeschäfte, die im Namen der Gesellschaft die Geschäftsführung auch mit sich selbst oder als Vertreter eines Dritten abschließt. Alle Rechtsgeschäfte und Vollmachten (einschließlich der Prokuren) können nur von der INNCONA Management S.à r.l. (l'associé commandité) vorgenommen werden. Die Erteilung von Vollmach-

ten oder Prokuren kann nur gegenüber Nicht-Kommanditisten (non-associés) erfolgen, die unverzüglich beim zuständigen Handelsregister einzutragen sind.

(2) Die INNCONA Management S.à r.l. bedarf der vorherigen Zustimmung der Gesellschafterversammlung für alle Rechtshandlungen, die über den gewöhnlichen Geschäftsbetrieb der Gesellschaft hinausgehen. Dazu zählen insbesondere:

- a) Verfügung über Grundstücke und grundstücksgleiche Rechte, insbesondere Erwerb, Veräußerung oder Belastung;
- b) Errichtung von anderen Unternehmen oder Gesellschaften oder Beteiligungen an ihnen, soweit diese einen Investitionsbetrag von 10.000,- Euro pro Einzelfall übersteigen; das Gleiche gilt für die Veräußerung oder Aufgabe derartiger Beteiligungen.
- c) Errichtung oder Aufgabe von Zweigniederlassungen;
- d) Eingehen von Pensionszusagen und auf Versorgung gerichteter Verbindlichkeiten;
- e) Eingehen von Verbindlichkeiten aus Wechseln, Bürgschaften oder Garantien, mit Ausnahme von Garantien bei Versicherungsschäden;
- f) Gewährung von Darlehen an Gesellschafter oder Dritte;
- g) Eingehen von Investitionen, die den Betrag von 25.000,- Euro pro Wirtschaftsgut übersteigen;
- h) Eingehen von sonstigen Verbindlichkeiten, einschließlich Aufnahme von Krediten, soweit diese den Betrag von 300.000,- Euro gemäß der Investitionsrechnung übersteigen;
- i) Aufnahme neuer Gesellschafter.

Wenn in eiligen Fällen die INNCONA Management S.à r.l. die Zustimmung der Gesellschafterversammlung nicht einholen kann, so hat sie nach pflichtgemäßem Ermessen zu handeln und unverzüglich die Beschlussfassung der Gesellschafterversammlung nachzuholen.

Art. 5. Gesellschafterversammlung.

(1) Unter sinngemäßer Anwendung der Vorschriften für Personengesellschaften wird jährlich eine ordentliche Gesellschafterversammlung einberufen.

(2) Die Unwirksamkeit eines fehlerhaften Gesellschafterbeschlusses ist durch Klage gegen die Gesellschaft geltend zu machen. Ein fehlerhafter Gesellschafterbeschluss, der nicht gegen zwingende gesetzliche Vorschriften verstößt, kann nur innerhalb einer Frist von 2 Monaten seit der Beschlussfassung durch Klage angefochten werden. Die Frist beginnt mit der Absendung der Niederschrift über den Beschluss. Wird nicht innerhalb der Frist Klage erhoben oder wird die Klage zurückgenommen, ist der Mangel des Beschlusses geheilt.

(3) Außerordentliche Gesellschafterversammlungen sind auf Verlangen der persönlich haftenden Gesellschafter sowie auf Verlangen eines oder mehrerer Gesellschafter, sofern ihr Anteil 25% am Kapital übersteigt, durch die persönlich haftende Gesellschafterin schriftlich einzuberufen, und zwar mit einer Frist von 21 Tagen, wobei der Tag der Ladung und der Tag der Versammlung nicht mitzuzählen sind. Tagungsort, Tagungszeit, Tagungsordnung sind in der Ladung mitzuteilen. Wird dem Verlangen eines oder mehrerer Gesellschafter nicht binnen zwei Wochen entsprochen, so kann der oder die Gesellschafter selbst eine Gesellschafterversammlung unter Beachtung der vorgeschriebenen Formen einberufen.

(4) Die Gesellschafterversammlung ist beschlussfähig, wenn Gesellschafter anwesend oder vertreten sind, die 50 von Hundert der Stimmen aller Gesellschafter auf sich vereinen. Erweist sich eine Gesellschafterversammlung als nicht beschlussfähig, hat die Gesellschaft eine neue Gesellschafterversammlung mit gleicher Tagesordnung innerhalb einer Woche in der vorgeschriebenen Form einzuberufen. Diese ist hinsichtlich der Gegenstände, die auf der Tagesordnung der beschlussunfähigen Gesellschafterversammlung standen, ohne Rücksicht auf die Zahl der anwesenden oder vertretenen Gesellschafter beschlussfähig, darauf ist in der Einladung hinzuweisen.

(5) Über die Gesellschafterversammlung wird eine Niederschrift angefertigt, die unverzüglich allen Gesellschaftern zu übermitteln ist. Die Niederschrift gilt als genehmigt, wenn kein Gesellschafter oder Gesellschaftervertreter, der an der Gesellschafterversammlung teilgenommen hat, innerhalb von vier Wochen seit der Absendung der Niederschrift schriftlich beim Vorsitzenden widersprochen hat.

(6) Die Gesellschafterversammlung entscheidet über

- a) die Feststellung des Jahresabschlusses des vergangenen Geschäftsjahres;
- b) die Entlastung der INNCONA Management S.à r.l.;
- c) die Gewinnverwendung und die Ausschüttung von Liquiditätsüberschüssen;
- d) die Zustimmung zu Geschäftsführungsmaßnahmen der INNCONA Management S.à r.l. gemäß 4 Abs. (2);
- e) Änderungen des Gesellschaftsvertrages;
- f) Auflösung der Gesellschaft.

Art. 6. Gesellschafterbeschlüsse.

(1) Beschlüsse über die in Art. 5 Abs. (6) genannten Gegenstände werden stets in Gesellschafterversammlungen gefasst. Beschlüsse können auch schriftlich oder per Telefax mit Zustimmung aller Gesellschafter gefasst werden, ohne dass eine Gesellschafterversammlung stattfinden muss.

(2) Bei der Abstimmung hat jeder Gesellschafter je 10,- Euro seiner Geschäftseinlage eine Stimme.

(3) Der Gesellschafter, der das Gesellschaftsverhältnis gekündigt hat, hat nach Zugang der Kündigung kein Stimmrecht mehr.

(4) Die Gesellschafter beschliessen mit der einfachen Mehrheit der abgegebenen Stimmen, soweit nicht in diesem Vertrag oder durch Gesetz etwas anderes bestimmt ist Änderungen des Gesellschaftsvertrages, die Aufgabe des Geschäftsbetriebes oder seine wesentliche Einschränkung bzw. die Liquidation der Gesellschaft und die Bestellung des Liquidators bedürfen einer Mehrheit von 75 % der Stimmen.

(5) Über die Beschlüsse der Gesellschafter in der Gesellschafterversammlung sind Niederschriften anzufertigen und den

einzelnen Gesellschaftern zuzusenden. Über Beschlüsse, die außerhalb einer Gesellschafterversammlung gefasst worden sind, haben die geschäftsführenden Gesellschafter die Gesellschafter unverzüglich schriftlich zu unterrichten.

Art. 7. Geschäftsjahr, Beginn der Gesellschaft. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 01. Juli eines jeden Jahres und endet am 30.06. des Folgejahres. Das erste Geschäftsjahr endet am 30.06. des Jahres, in dem die Gesellschaft begonnen hat (Rumpfgeschäftsjahr).

Schengen, den 27. Juni 2007.

INNCONA Management S.à r.l., vertreten durch den Geschäftsführer

Unterschrift

Référence de publication: 2011178181/115.

(110206582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Glacier Re Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 283.936.128,00.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 104.275.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 décembre 2011

- La démission de Monsieur Matthew P. Johnson en tant que liquidateur de la société est acceptée.
- Monsieur David G. Taylor, né le 19 décembre 1975 à Perth, Australie, demeurant au 2A, 3 South Bay Close, Repulse Bay, Hong Kong est nommé comme nouveau liquidateur de la société.

- Les liquidateurs de la société sont:

* Monsieur Will E. Rose

* Monsieur David G. Taylor

Fait à Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Certifié sincère et conforme

Glacier Re Holdings S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2011179732/19.

(110209388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2011.

Le.Zai S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8363 Leesbach, Vallée des sept Châteaux.

R.C.S. Luxembourg B 145.117.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour LE.ZAI SARL

Signature

Référence de publication: 2011178848/12.

(110208767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

LBS Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 109.955.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Référence de publication: 2011178846/10.

(110208862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

LC Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 143.118.

Die Bilanz zum 31.12.2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 27.12.2011.

Mandataire

Référence de publication: 2011178847/11.

(110209152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Lingupedia Investments S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.700,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 135.997.

En date du 23 décembre 2011, le siège social de la société a été transféré du 67, Rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg
au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Référence de publication: 2011178851/11.

(110207994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Patron Marina Velca Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 119.918.

Il est porté à la connaissance de tiers que:

- Madame Géraldine Schmit, gérante de la société émarginée, a désormais son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet immédiat;

- Monsieur Robert Brimeyer, gérant de la société émarginée, a désormais son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2011.

Pour extrait

La Société

Référence de publication: 2011178936/17.

(110209082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

LJ Construct, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 3, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 115.116.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011178852/10.

(110209171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Lonas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 121.442.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011178854/10.

(110209255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Lotraff S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3440 Dudelange, 46, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 79.509.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011178855/10.

(110209165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

LSREF Lux Japan Holdings I S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 136.828.

Les statuts coordonnés au 02/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 27/12/2011.

Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2011178856/12.

(110208788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

LSREF2 Star Gate Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 164.578.

Les statuts coordonnés au 02/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 23/12/2011.

Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2011178857/12.

(110208008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.